
3 1761 07661035 1

JOSEPH-PAPIN ARCHAMBAULT, S.J.

Le Clergé

ET

l'Action sociale

PRÉFACE

de Monseigneur GAUTHIER

Évêque-auxiliaire de Montréal



MONTRÉAL

École Sociale Populaire

1918

DU MÊME AUTEUR

L'Œuvre qui nous sauvera. — La régénération de l'individu et de la société par les retraites fermées .... 20 sous

Rallions-nous. — Les Ligues du Sacré Cœur: leur organisation, leur esprit .... 10 sous

Les Retraites fermées. — Leur but et leur œuvre au Canada .... 25 sous

Les Familles au Sacré Cœur. — L'intronisation du Sacré Cœur dans les foyers .... 10 sous

Le Prêtre sur le champ de bataille. — D'après des lettres de religieux français .... 50 sous

La Question sociale et nos devoirs de catholiques .. 40 sous

9872 U

J.-Arthur Tremblay
ptre

JOSEPH-PAPIN ARCHAMBAULT, S.J.

Le Clergé

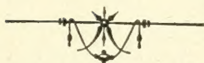
ET

l'Action sociale

PRÉFACE

de Monseigneur GAUTHIER

Évêque-auxiliaire de Montréal



MONTRÉAL

École Sociale Populaire

1918

Imprimi potest

Joseph Carrière, S.J.
Praep. Prov.[r] *Canad.*

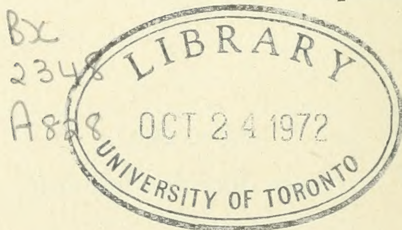
Nihil obstat

E. Hébert
Censor librorum

Imprimatur

† Paul, *arch. de Montréal*

13 novembre 1917



LETTRE-PRÉFACE

ARCHEVÊCHÉ
DE
MONTRÉAL

12 décembre 1917

MON CHER PÈRE,

Vous me demandez quelques lignes de préface pour le livre que vous ferez bientôt paraître: le Clergé et l'Action sociale. *Je me rends volontiers à votre demande. Vous attiriez naguère l'attention de nos catholiques sur la question sociale telle qu'elle se pose dans notre pays et sur la part qu'ils doivent prendre à la solution des divers problèmes qu'elle implique. Vous l'avez fait avec une abondance, une sûreté de doctrine et une intelligence de notre situation particulière qui ont valu à votre effort un succès mérité. Cette fois c'est au clergé que vous vous adressez, et après l'avoir lu, je suis heureux de recommander votre livre à l'attention de nos confrères de l'enseignement et du ministère paroissial. Je suis sûr qu'ils trouveront à le lire l'intérêt et le profit que j'y ai moi-même trouvés.*

IV

C'est que vous posez un problème qui est pour nous de première importance. Nous devrons tenir compte, dans nos prévisions de zèle, des conditions nouvelles dans lesquelles il devra s'exercer, et il n'est pas douteux que les circonstances nous imposeront, dans un avenir prochain, sinon dès maintenant, d'autres formes de dévouement. Les développements de l'industrie qui attirent vers les centres un si grand afflux de population ne produisent pas que du bien; ils créent trop souvent dans l'existence de ceux qui travaillent des préoccupations, ils sont la cause de misères auxquelles nous devrons nous intéresser et que nous avons le devoir pressant de soulager si nous voulons faire honneur à notre mission et garder avec notre peuple le contact qui nous a été si bienfaisant à tous deux dans le passé. Les économistes chrétiens aiment à citer cette parole de saint Thomas: qu'il faut un minimum de bien-être pour pratiquer la vertu. Nous sommes mieux placés que personne pour apprécier la justesse de cette parole, et nous savons assez par l'expérience de tous les jours que ce que l'on appelle les misères économiques peuvent avoir dans la moralité d'une population ouvrière des répercussions profondes. Il est superflu de donner des exemples. Ce qui me paraît évident, c'est que la

vue de ces misères, la nécessité de faire échec à la propagande neutre ou nettement hostile qui les exploite au préjudice des principes chrétiens, le souci de ne pas abandonner à d'autres le monopole d'études où nous pourrions faire valoir la sécurité des doctrines catholiques nous orienteront de plus en plus vers la création d'œuvres qui nous permettront de garder sur notre peuple une influence heureuse.

Un économiste bien connu écrivait un jour dans le Correspondant: *«Si saint Paul revenait parmi nous il parlerait d'abord aux ouvriers; saint Thomas d'Aquin enseignerait l'économie politique et saint François de Sales fonderait probablement des syndicats. Et chacun redirait dans son cœur la parole souveraine: Je me suis fait tout à tous pour les sauver tous.» Ceci est peut-être une boutade; j'y vois plutôt l'expression pittoresque de cette vérité historique que l'une des ressources incomparables de l'Église dont nous sommes les ministres consiste précisément à tirer du trésor que son divin Fondateur lui a confié* nova et vetera, *traduisons: un soulagement approprié à chaque forme nouvelle de souffrance.*

Ce que le clergé a fait ailleurs, les résultats qu'il a obtenus, ce qui a été tenté au milieu de nous et qui a réussi peut nous servir d'encourage-

ment et diriger nos initiatives. A cet égard il y a dans l'un des appendices de votre livre des indications bibliographiques qui permettent de réunir des renseignements de première valeur. Au reste nous n'avons plus à craindre de nous égarer dans l'étude de ces sujets délicats ou la création de ces œuvres nécessaires. Vous rappelez opportunément les limites fixées par l'autorité souveraine du Saint-Siège et des évêques à l'activité sociale des prêtres. Il reste cependant qu'un champ très vaste leur est encore ouvert, et qu'il faut vous savoir gré d'indiquer avec tant d'àpropos les motifs d'ordre national et chrétien qui doivent nous engager à y déployer notre zèle.

Croyez, mon cher Père, à mon bien amical dévouement.

† GEORGES
Évêque de Philippopolis

CHAPITRE I

L'Action sociale

Une école sociale catholique. — Conseils et arbitrage. — Nécessité des œuvres. — Direction de Rome. — Témoignages épiscopaux.

LES problèmes sociaux — coût élevé de la vie, désertion des campagnes, situation d'infortune d'un grand nombre de travailleurs, hostilité entre la classe riche et la classe pauvre — commencent à se poser dans notre province.[1] Si nous ne voulons pas qu'ils s'aggravent et provoquent d'irréparables malheurs, nous devons nous efforcer de les résoudre au plus tôt. Une action immédiate et sérieuse s'impose donc.

A cette action quelle part le clergé prendra-t-il ? Question assez complexe. Le mal en effet dont souffre la société se compose d'éléments divers, les uns d'ordre moral, les autres d'ordre économique. Ainsi en sera-t-il de sa

1. Nous avons consacré à cette question importante deux chapitres de notre ouvrage: *La Question sociale et nos devoirs de catholiques.*

thérapeutique. Elle ne saurait être uniquement spirituelle. Il lui faudra s'appuyer sur une certaine connaissance des besoins matériels de la vie et savoir appliquer, là où les circonstances l'exigeront, des remèdes temporels.

Que l'Église permette, enjoigne même aux catholiques laïques de s'employer à pareille tâche, cela se comprend. Mais en est-il ainsi pour le prêtre ? Cette science et ces œuvres sociales ne sont-elles pas choses plutôt profanes, hors par conséquent du champ ouvert au zèle sacerdotal ?

Question complexe et cependant de première importance. C'est pour l'avoir ignorée ou mal résolue qu'en certaines contrées le clergé a vu toute une classe de la population se tourner contre lui et le considérer comme ennemi.

L'expérience des autres doit nous profiter. Il ne faudrait pas que les mêmes fautes se produisent dans notre pays. Aussi l'observation attentive du milieu où nous vivons et l'étude des directions récentes de l'Église nous ont-elles amené à cette double conclusion:

1° Quelques prêtres, désignés par leur évêque, peuvent se consacrer d'une façon spéciale et à peu près exclusive, à l'étude et à la solution du problème social;

2° Tous cependant, ou presque tous, doivent être en état d'aider leurs ouailles — par leurs conseils d'abord, puis par l'établissement ou le soutien de différentes œuvres — à alléger leurs maux temporels.

Ces deux propositions nous paraissent reposer sur des raisons solides. Il ne sera pas inutile de les établir.

Une école sociale catholique

Remarquons d'abord que l'état d'infortune des classes laborieuses constitue, pour la plupart de nos contemporains, l'élément principal de la question sociale. C'est celui du moins dont la solution leur paraît la plus urgente. Nos législateurs n'en connaissent guère d'autres· Autour de lui surtout s'agitent les travailleurs.

Là où le socialisme les a gagnés, leurs revendications éclatent, excessives et haineuses; ailleurs, dans notre propre province, par exemple, quoique souvent exagérées, elles s'expriment en termes plus calmes.

Des mesures économiques s'imposent. On ne peut les improviser. Trop d'intérêts viennent ici en cause pour que la question soit traitée à la légère. Elle relève d'ailleurs de principes qu'il y aurait danger à ignorer. Voilà

pourquoi dans la plupart des pays où s'est développé ce malaise que crée l'industrie, des écoles ont été fondées où se recherche et s'élabore un dénouement rationel et chrétien. Ces écoles sont comme le moteur ou du moins le régulateur du mouvement social catholique.

«Lorsqu'il y a quarante ans, écrit le comte de Mun, je fus pour la première fois saisi par l'irrésistible attrait de l'apostolat social, je n'aperçus d'abord dans la route où j'entrais que la trace glorieuse laissée, depuis Ozanam, par les fondateurs d'œuvres populaires. Mais bientôt je sentis impérieusement, comme tous mes compagnons de travail, la nécessité d'appuyer cet effort pratique sur *un corps de doctrine solidement construit*, sous peine de demeurer dans l'impuissance ou de verser dans l'erreur dès qu'il faudrait prendre parti au milieu des conflits soulevés, dans la société contemporaine, par l'âpre rencontre de la richesse et de la pauvreté».[1]

Deux de ces écoles existent maintenant dans notre province: à Québec, l'*Action Sociale Catholique*, établie en 1907 par Mgr Bégin; à Montréal l'*École Sociale Populaire*, organisée en 1911,

1. De Mun, Préface du livre de l'abbé Calippe: *L'Attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle*, p. V.

sous le patronage de Mgr Bruchési. De fondation assez récente, elles n'ont pu encore agir profondément sur nos populations. Aussi la doctrine sociale catholique est-elle à peu près inconnue parmi nous. Aucune trace de ses enseignements ne peut être relevée dans nos mœurs. Notre mentalité s'est formée sans elle; nos lois aussi. Une pareille situation comporte de graves dangers. Comment solutionner équitablement les difficultés — dont le nombre grandit presque chaque jour — que nous apporte le développement de l'industrie ? Chaque partie en cause ne consulte que son propre intérêt: les ouvriers, surtout lorsque certains meneurs les poussent, réclament le plus de faveurs possible; exaspérés par ces revendications excessives, les patrons se raidissent dans une opposition parfois brutale. Ceux-là même que la droiture native de leur âme inclinerait vers les concessions, ignorants des lois économiques, s'exposent à commettre des impairs.

Notre éducation sociale est donc chose urgente. C'est une des œuvres auxquelles devraient s'attacher sans relâche nos deux écoles catholiques. Il faudrait qu'elles groupent des hommes intelligents, dévoués, indépendants des partis politiques, qui, par la parole et par la

plume, travailleraient inlassablement à diffuser les vrais principes sociaux, suggéreraient les créations opportunes, réfuteraient les sophismes des socialistes, fourniraient aux hommes d'action des bases doctrinales sûres.

Or à ces hommes, destinés à guider les autres, la science théologique est nécessaire. Parmi les éléments économiques de la question sociale plusieurs en effet, tel le salaire, relèvent de la morale. Voilà pourquoi Pie X a dit aux évêques en parlant de leurs prêtres: «Vous en choisirez quelques-uns actifs et d'esprit pondéré, munis des grades de docteurs en philosophie et en théologie, et possédant parfaitement l'histoire de la civilisation antique et moderne et vous les appliquerez aux études moins élevées et plus pratiques de la science sociale, pour les mettre en temps opportun à la tête de vos œuvres d'action catholique.»[1]

Aussi, pour ne citer qu'un exemple, l'*Action Populaire* de Reims comptait-elle, avant la guerre, sur un personnel de vingt et un membres, treize prêtres. C'est sans doute cette collaboration ecclésiastique qui lui valait d'entendre louer, il y a quelques années, par le

1. Lettre sur le *Sillon*. *École Sociale Populaire*, tract 26, p. 23.

cardinal secrétaire d'État, «sa fidélité entière aux enseignements de l'Église» et «son zèle éclairé à défendre et à propager la saine doctrine sociale, telle que l'ont recommandée les Souverains Pontifes».[1]

Ce premier argument n'atteint qu'un nombre assez restreint de prêtres, il ne prouve que la première de nos propositions. En voici un second d'une portée plus générale.

Conseils et arbitrage

Tout prêtre est docteur.[2] Jamais plus qu'aujourd'hui ce rôle ne fut nécessaire. Nous vivons dans un siècle de démocratie et de progrès. De tous les sols montent les aspirations populaires. Les unes sont justes, les autres injustes. Devant elles que d'esprits chrétiens demeurent anxieux. Ici ce sont des patrons qui voudraient améliorer la situation de leurs employés et ne savent quelle réforme exécuter; là ce sont des ouvriers, attachés à leur religion, et que bouleversent les théories de leurs chefs. Naturelle-

---

1. A l'Université de Fordham, que dirigent les Jésuites de New-York, une école de sociologie a été récemment fondée où des religieux, possédant ces qualités que demandait Pie X dans sa lettre sur le *Sillon*, occupent les principales chaires. Le P. Général de la Compagnie de Jésus, louant cette initiative, la proposait dernièrement en exemple à une université espagnole.

2. ANTOINE, *Cours d'Économie sociale*, p. 166.

ment ils se tournent vers le prêtre. Ils l'interrogent : «Que faire ? Quelle voie suivre ? Jusqu'où aller ?» Et celui-ci est tenu de répondre à ces questions. Il ne peut, sous peine de forfaire à son devoir, s'y dérober. Dans une excellente étude, publiée à New-York, en 1912, le P. Husslein, S. J. fait observer qu'un bon nombre de catholiques trompés par de fausses représentations, votent pour le socialisme, croyant voter pour une bonne réforme sociale, et il ajoute avec justesse : «Le devoir du clergé est précisément de montrer la différence qui existe entre ces deux mouvements.»[1]

Parfois des cas plus graves seront soumis aux prêtres. Un conflit industriel éclate. La grève menace. Avant de se porter aux dernières extrémités, patrons et ouvriers catholiques s'entendent pour consulter celui que son caractère et ses fonctions dressent au-dessus des intérêts de castes, le pasteur de leurs âmes. Ce rôle d'arbitre est noble et important. Quelques-uns de nos évêques l'ont déjà rempli avec une sagesse et un tact universellement reconnus.

On peut lire dans les *Activités sociales* de

1. Husslein, *The Pastor and Socialism*, p. 6.

M. Max Turmann, un chapitre intitulé: «Un arbitrage épiscopal.» L'auteur y raconte comment Mgr Bégin, s'inspirant de l'encyclique *Rerum Novarum*, régla la grève des ouvriers des manufactures de chaussures de Québec. La sagesse du prélat «sut transformer, dit-il, en solution générale et permanente la solution partielle d'un conflit accidentel».[1]

De leur côté, l'*Univers* et d'autres journaux français ont signalé la sentence à la fois ferme et sage de Mgr Bruchési, appelé à résoudre le différend survenu entre la Compagnie Ames et Holden et leurs tailleurs de cuir. Cet arbitrage est d'autant plus remarquable que les patrons de la manufacture étaient protestants. Ils ont gardé pour leur vénérable arbitre une admiration qui rejaillit sur l'Église elle-même.[2]

Comme le nombre des conflits va croissant dans notre province, ce recours au prêtre peut se multiplier. Des directions relatives à ces questions lui seront du moins certainement demandées plus souvent. Son devoir est de les donner.

---

1. TURMANN, *Activités sociales*, p. 307.

2. La *Semaine religieuse* de Montréal (19 mars 1906) reproduit la sentence de Mgr l'Archevêque, accompagnée des différentes pièces qui ont servi à l'arbitrage.

Nécessité des œuvres

Ajoutons un dernier argument avant d'aborder celui d'autorité. Certaines œuvres sociales peuvent améliorer efficacement la situation sociale de l'ouvrier. Ces œuvres se sont-elles développées chez nous ? Peu jusqu'ici. Une existence, hier encore assez facile, ne les réclamait pas. Avec les jours plus sombres qui se sont levés, leur nécessité se fait sentir. Or deux motifs pressants commandent aux membres du clergé de s'occuper de ces œuvres. En premier lieu la charité. Le prêtre, il est vrai, est d'abord un sauveur d'âmes. Aux misères morales iront ses premières préoccupations. Des vies surnaturelles à créer, à conserver, à augmenter, voilà la tâche à laquelle tout dans son action doit être subordonné. Mais serait-ce là une raison pour qu'il néglige complètement le corps et ses souffrances ? Jésus-Christ n'a-t-il pas donné du pain aux foules affamées ? N'a-t-il pas guéri les malades et ressuscité les morts ? N'a-t-il pas dépensé trente ans de sa vie à ennoblir la condition matérielle de l'ouvrier ? Celui-là ne serait pas un vrai pasteur du Christ que les maux corporels de son troupeau laisseraient indifférent ou qui méprise-

rait, parce que modernes, les remèdes les plus aptes à les soulager.

Les œuvres sociales d'ailleurs — et c'est le deuxième motif — ont des relations assez intimes avec les choses spirituelles. Elles sont souvent le seul moyen d'atteindre l'âme. Créées ou soutenues par le prêtre, elles retiendront ou attireront dans les rangs de l'Église des foules qui seraient peut-être allées chercher, dans les organisations socialistes, un soulagement à leur misère.

Soyons-en convaincus. Ces institutions économiques — syndicats ouvriers, coopératives de consommation, de production, de crédit, caisses populaires — s'établiront nécessairement parmi notre peuple. Or, l'expérience l'a prouvé, elles ne peuvent rester longtemps neutres. Ou chrétiennes ou socialistes. Si nous ne veillons pas à leur infuser, dès leur fondation, l'esprit catholique, d'autres y feront vite pénétrer l'esprit révolutionnaire. Ce qui aurait pu être, entre les mains d'un prêtre, sous sa direction ferme et paternelle, un merveilleux instrument de régénération spirituelle, deviendra, sous l'influence subversive d'un meneur, un moyen puissant de perversion.

Direction de Rome

Cette intervention prudente mais active du clergé sur le terrain social, l'Église, par la voix de ses chefs, l'a maintes fois approuvée et recommandée. Nous ne reviendrons pas sur l'encyclique *Rerum Novarum*, témoignage éclatant de l'intérêt que la Papauté porte aux classes laborieuses.[1] Léon XIII ne s'est pas contenté de ce magistral enseignement. A chaque occasion il le reprend et le précise, soit pour rappeler aux prêtres leur devoir, soit pour les féliciter de le bien remplir. Citons un document entre plusieurs, l'encyclique adressée, le 8 septembre 1899, aux archevêques, aux évêques et au clergé de France: «Dociles aux conseils que nous vous avons donnés dans notre encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser, à rendre leur sort moins dur. Dans ce but vous provoquez des réunions et des congrès, vous fondez des patronages, des cercles, des caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire des réformes dans l'ordre économique et

1. Cf. *La Question sociale et nos devoirs de catholiques*, ch. III.

social, et pour un si difficile labeur, vous n'hésitez pas à faire de notables sacrifices de temps et d'argent; c'est encore pour cela que vous écrivez des livres ou des articles dans les journaux et les revues périodiques. Toutes ces choses en elles-mêmes sont très louables, et vous y donnez des preuves non équivoques de bon vouloir, d'intelligent et généreux dévouement aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes.»

L'enseignement de Léon XIII, Pie X l'a confirmé de ses paroles et de ses actes. Simple curé, évêque, cardinal, il établit lui-même, dans sa paroisse et son diocèse, des œuvres d'association. Pape, il n'a pas traité, il est vrai, la question avec l'ampleur et l'insistance de son prédécesseur, mais il a déclaré à maintes reprises qu'il maintenait ses enseignements. Nous avons d'ailleurs à ce sujet quelques documents importants.

Dans son encyclique *Pieni l'animo*, après avoir mis les jeunes prêtres en garde contre les périls du modernisme, Pie X fait siennes les paroles de Léon XIII, dans son encyclique du 5 décembre 1902, aux évêques d'Italie. Il répète, après lui, que l'un des buts de l'action sacerdotale doit être de «promouvoir dans le monde

catholique laïque les institutions reconnues vraiment efficaces pour l'amélioration morale et matérielle des multitudes».

En 1910, rappelant au clergé que la gestion des affaires profanes lui est interdite et lui défendant de prendre ou de retenir dans les œuvres économiques «des charges qui entraînent avec elles des occupations et des obligations administratives», il lui recommande, lui enjoint même «de prodiguer son activité et ses conseils pour la fondation, le maintien et le développement de ces institutions... banques, caisses de crédit, caisses rurales, caisses d'épargne, etc.»[1] Enfin, dans un questionnaire destiné à servir de guide aux évêques pour le rapport qu'ils doivent présenter au Saint-Siège, nous trouvons la question suivante (chapitre VII): «Est-ce que les curés s'efforcent de fortifier leurs fidèles dans la foi et de protéger chez eux les mœurs et la pureté de la vie chrétienne ? Pour atteindre ce but, outre les devoirs habituels de leur charge..., les curés ont-ils créé prudemment, ou du moins entretien-

1. Décret *Docente Apostolo*, 18 novembre 1910. On en trouvera le texte dans la *Revue de l'Action Populaire* du 20 février 1911 et un commentaire du P. Vermeersch, dans la même revue, 10 avril 1911.

nent-ils les œuvres sociales animées de l'esprit de l'Église catholique ?»

Et si nous voulons savoir ce que Pie X entend par œuvres sociales, nous le trouvons au chapitre XV: «Y a-t-il, dans le diocèse, de ces œuvres dites sociales qui, tout en pourvoyant au bien moral et religieux des fidèles, ont encore en vue leur bien-être ou leurs nécessités temporelles, par exemple les asiles pour l'enfance, les patronages pour la jeunesse des deux sexes, les groupements de jeunesse catholique, les cercles d'études, les associations d'ouvriers, de cultivateurs, de femmes, dont le but est de favoriser la piété ou la mutualité, les caisses d'épargne, etc...»[1]

De Benoît XV il n'existe encore, sur ce sujet, que peu d'écrits. D'autres préoccupations ont surtout, jusqu'ici, absorbé son zèle. Mais ses idées formées à l'école de Léon XIII sont bien connues. Qu'il suffise de citer cet extrait d'une lettre, adressée le 1er août 1916, aux archevêques et évêques de la Colombie. Le souverain Pontife vient de dire que le clergé a, de nos jours, une tâche difficile à accomplir. Il recommande de lui donner une

1. Cité par *la Réponse*, janvier 1911.

formation solide et il ajoute: «Il ne sera pas hors de propos de vous recommander ce genre d'œuvres dont l'ensemble forme ce qu'on appelle l'action sociale chrétienne. Nous savons que chez vous aussi l'époque actuelle la réclame impérieusement. Car si l'ennemi n'est pas encore descendu sur le champ de bataille, il organise du moins ses troupes, et il se jettera d'autant plus hardiment à l'attaque qu'il trouvera les catholiques moins bien préparés. Nous désirons donc vivement que dans ce champ d'action, assurément très vaste, votre charité se porte en avant avec entrain à la fois et avec prudence, sans souffrir que les fils de la lumière le cèdent en prévoyance aux fils des ténèbres...»[1]

Témoignages épiscopaux

A ces enseignements de Rome, les évêques ont fait écho dans toutes les parties du monde. Les documents épiscopaux abondent, qui pressent le clergé de s'occuper de la question sociale.[2] Il serait inutile de les citer ici. Contentons-nous d'indiquer la direction donnée par deux de nos archevêques canadiens.

---

1. *Acta apostolicae sedis*, 1er sept. 1916, p. 311.

2. L'*Action Populaire* de Reims a publié, dans sa collection des *Actes sociaux*, plusieurs brochures intitulées *Documents épiscopaux*.

Le 23 novembre 1910, à une réunion tenue à Montréal dans les salons de l'archevêché, afin de fonder parmi les prêtres un cercle d'études sociales, Mgr Bruchési insista sur la nécessité de s'occuper de la question sociale. «Les études que vous entreprenez, dit-il, sont absolument nécessaires aujourd'hui dans notre pays; le prêtre n'y doit pas rester étranger, aussi est-ce de tout cœur que j'encourage et bénis votre initiative.»

Les encouragements de l'archevêque de Montréal ne s'arrêtèrent pas là. Il aida à la fondation, dans son diocèse, de l'*École Sociale Populaire* dont nous avons parlé plus haut et adressa à ses membres une magnifique lettre qui se terminait par ces belles paroles: «Prêtres et laïques, unissez-vous pour étudier les problèmes économiques à la lumière de l'Évangile. Mesurez la nature et l'étendue du mal social. Allez au peuple en lui faisant connaître et en l'aidant à fonder des œuvres, par lesquelles il puisse légitimement améliorer sa situation et rendre sa condition moins dure, en créant pour lui des patronages, des cercles, des bureaux d'assistance et de placement, des syndicats, des caisses rurales. Ne ménagez, pour ces grandes œuvres, ni votre temps, ni votre

argent. L'Église compte sur vous et la patrie vous sera reconnaissante, parce que vous hériterez à brève échéance des popularités du socialisme. Je vous bénis encore, Messieurs et chers amis, et je vous réitère l'assurance de mon entier dévouement.»

De son côté, l'archevêque de Séleucie, Mgr Roy, exhorta plus d'une fois le clergé au même apostolat. Nous nous rappelons avec quelle ardeur communicative il en démontrait la nécessité aux prêtres-directeurs des ligues du Sacré-Cœur, lors de leur congrès général en 1910. «On peut être apôtre, concluait-il, sans faire marcher les paralytiques, sans rendre la vue aux aveugles, sans ressusciter les morts. Mais on ne peut pas être apôtre sans unir dans la pitié d'un cœur formé à l'école de Jésus-Christ, les maux du corps aux maux de l'âme, et sans employer les industries d'un zèle éclairé et prudent à soulager les uns afin de guérir plus sûrement les autres.

«Pour se convaincre qu'il a un rôle social à jouer dans le monde, que son action doit s'étendre aux besoins matériels de l'homme, et que le succès de cette action sociale prépare la moisson des âmes, le prêtre n'a donc qu'à relire l'Évangile, et à y bien saisir l'apostolat

de Jésus-Christ sur le vif, dans ses traits essentiels et dans ses rapports avec l'humanité souffrante. *Vide et fac sicut exemplar*!»[1]

Ainsi les besoins de notre pays et les directions de l'Église réclament ensemble du prêtre une action sociale sagement ordonnée et limitée.

1. *Compte rendu du Congrès*, p. 79.

CHAPITRE II

Les Études sociales[1]

Méthodes en usage dans les séminaires. — Une initiative remarquable. — Au Canada. — Après le séminaire.

CE rôle du clergé demande une préparation spéciale. Ni la doctrine ni les œuvres sociales ne s'improvisent. Elles relèvent de principes et s'appuient sur des faits que seules des études sérieuses peuvent faire connaître.

Aussi le comte de Mun a-t-il pu écrire, il y a quelques années: «Former les idées sociales du clergé, voilà, à mes yeux, l'une des plus urgentes nécessités de notre temps. Je sais combien est laborieuse déjà la vie du séminaire, et que dans ces années de travail constant, souvent interrompues par la tyrannique exigence de la loi militaire, le temps est assez rempli pour qu'il soit difficile d'y introduire

1. Ce chapitre et le suivant ont déjà paru dans la collection de l'*École Sociale Populaire.* Nous y avons fait cependant, outre quelques mises au point, une place plus large à certaines œuvres qui se sont depuis développées.

des idées nouvelles. Je ne veux pas d'ailleurs en un tel sujet sortir de la réserve que m'inspire mon profond respect pour l'autorité épiscopale.

«Mais est-ce bien d'une étude nouvelle qu'il s'agit ici ? N'est-ce pas plutôt de l'enseignement même de l'Église, dans son plein épanouissement, son ampleur et sa précision, avec ses principes invariables et ses distinctions nécessaires, tel que l'ont fait apparaître depuis vingt-cinq ans les encycliques, les allocutions et les décrets de Léon XIII et de Pie X ?... Est-il possible, par des leçons spéciales, d'ajouter aux cours habituels des séminaires ce développement nécessaire et de les compléter par des directions pratiques, qui apportent à la rigueur des principes les tempéraments commandés par le tact et l'opportunité ? Je me borne à poser la question très respectueusement mais avec une ardente espérance.»[1]

Ce problème, qui tourmentait le grand orateur catholique, d'autres avant et après lui l'ont étudié. Il a même déjà reçu, dans un grand nombre de pays, une solution satisfaisante. Évêques et directeurs de séminaires

1. De Mun, *La Conquête du peuple*, p. 60.

sont aujourd'hui unanimes à admettre la nécessité de cette formation sociale du séminariste. Ils s'entendent aussi pour affirmer qu'il ne faut pas cependant transformer le séminaire en «une pépinière d'économistes ou de sociologues de profession» mais seulement «faire connaître les principes généraux et les applications principales de l'économie sociale nécessaire au docteur et au pasteur qu'est le prêtre».[1]

Dans la poursuite de ce but quelle méthode adopter ? C'est ici que les divergences apparaissent. Elles ne tiennent souvent d'ailleurs qu'à des nécessités locales et tendent de plus en plus à s'effacer. On peut les ramener à quatre pratiques différentes.

Méthodes en usage dans les séminaires

Quelques-uns, peu nombreux, ne demandent pour cette éducation élémentaire, susceptible d'être perfectionnée plus tard, aucun privilège. Considérant le séminaire comme étant de lui-même «un champ de bon rapport très apte à la culture sociale», ils se contentent de peu: quelques livres, — la Bible, les traités de

1. *Recrutement sacerdotal*, septembre 1903. «L'Économie sociale au Grand Séminaire», Antoine, p. 303.

dogme et de morale étudiés sous un angle social, l'encyclique *Rerum Novarum*, les actes pontificaux de Léon XIII et de Pie X, un petit nombre de brochures spéciales; — quelques simples entretiens entre confrères pendant les récréations, de plus solennels quelquefois dont un curé ou un vicaire, fondateur d'œuvres, ferait les frais; enfin une observation personnelle très aiguë pendant les promenades habituelles et les vacances: visite d'un syndicat, d'une école ménagère, d'un cercle de jeunes gens, d'une coopérative, etc.[1]

Éducation modeste, on le voit, et il faut bien l'avouer, trop incomplète. Elle ne saurait prévenir les maux que l'on veut éviter. Ainsi formé, un jeune prêtre pourra se lancer avec ardeur dans les œuvres; il risque de n'y apporter ni discernement, ni mesure.

D'autres préconisent les conférences ou cercles d'études. Il existe de date immémoriale, dans les séminaires, une ou plusieurs académies. Chacun s'y occupe, suivant son goût, de littérature, d'éloquence, de chant sacré,

---

1. LEROY, *Pages sociales*, p. 113-125. L'ancien curé de Plaisance, M. Solange-Bodin, avait l'habitude d'inviter quelques séminaristes à passer leurs vacances dans sa paroisse. Il leur confiait la direction de ses patronages et les initiait aux multiples œuvres qu'il avait créées. Le cardinal Amette a loué en termes chaleureux cet apprentissage de l'apostolat.

voire de grec ou d'hébreu. En différents endroits, on y a introduit les questions sociales. Parfois même un droit d'occupation exclusif leur a été accordé.

M. l'abbé Tanquerey, P. S. S., l'éminent professeur de théologie du Grand Séminaire de Paris, reconnaît de nombreux avantages à cette méthode de travail: «Au cercle, on peut étudier bien des questions qu'on n'a pas le temps d'exposer en classe, au moins en détail. C'est d'ailleurs un phénomène psychologique bien connu qu'on s'intéresse d'autant plus à un sujet qu'on y met davantage du sien. C'est par là que graduellement les plus téméraires se forment à la prudence. Tous les membres ne sont pas de l'avis du rapporteur; on discute ses affirmations. Aussi les enthousiastes sont ramenés par la contradiction au sens des réalités. Ces réunions enflamment le zèle des jeunes clercs et cultivent en eux l'esprit de dévouement. Nous concluons donc à l'utilité des cercles d'études bien dirigés, nous les regardons comme de puissants auxiliaires des cours officiels, comme une excellente préparation à l'apostolat social.»[1]

Rares sont maintenant en France les grands

1. Alliance des Grands Séminaires, IIe Congrès 1907, p. 68.

séminaires qui ne possèdent pas, constitués de façon ou d'autre, un de ces cercles d'études ou une conférence d'œuvres.[1]

On les rencontre aussi en d'autres pays. Ainsi en Italie, au séminaire français de Rome, par exemple, et au grand séminaire interprovincial de Lecce, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Espagne, etc. Bien que marquant un réel progrès sur le système précédent, ces cercles ne suffisent pas toutefois, on le comprendra facilement, à donner par eux seuls aux séminaristes l'éducation sociale que réclame notre époque. Ils initient aux œuvres, mais ils laissent presque complètement dans l'ombre l'enseignement doctrinal. Leur principale qualité est d'être, comme le disait M.

---

1. «En France, écrit le P. Tustes, le *Recrutement Sacerdotal* signale parfois comme fondation de conférence ce qui en réalité n'est souvent qu'une résurrection. Le cas s'est produit fréquemment dans les établissements dirigés autrefois par les prêtres de Saint-Sulpice et qu'ils ont dû, par suite de nouvelles lois, laisser à d'autres. Ces admirables éducateurs du clergé, ainsi que les Lazaristes, avaient, quoi qu'en pense M. Huysmans, ouvert, prudemment mais largement, leurs fenêtres à ce vent de renouveau, et leur départ a été bien des fois l'occasion d'un recul. Les successeurs, devant courir au plus pressé, ont songé tout d'abord aux cours indispensables et renvoyé à plus tard ce qui n'était que facultatif. Les prêtres de Saint-Sulpice ne faisaient d'ailleurs que se conformer aux avis de M. Icard. (*Traditions de la Compagnie de Saint-Sulpice* p. 325.) Le vénéré Supérieur général constate que dans les séminaires de la Compagnie, «on entretient les élèves de diverses œuvres qu'ils seront appelés «à favoriser ou à créer un jour dans les paroisses... Les détails qu'on leur «donne sur ce qui se pratique ailleurs... produisent un excellent effet.»— *Initiation des Séminaristes aux Études et aux Œuvres sociales*, I, p. 22.

Tanquerey, *de puissants auxiliaires des cours officiels.* Vouloir qu'il les remplacent, ce serait trop leur demander.

Un troisième groupe rattache l'enseignement des questions économiques à un cours déjà existant, ordinairement au cours de morale. Des auteurs, tels le P. Vermeersch et le chanoine Pottier, leur ont fait place dans leurs manuels. Elles sont proposées comme sujets de dissertations et discutées dans des argumentations publiques. C'est la méthode suivie à Paris, à Dijon, à Lyon, à Nancy, à Bruges, à Liège et dans plusieurs séminaires anglais.[1] «Dans le cours de morale, écrit Mgr Latty, entre le traité de la justice et celui des contrats, vous voudrez bien placer une étude de l'encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII. Elle sera pour vos élèves une initiation formelle, et pour ainsi dire technique, à ce qu'on nomme aujourd'hui les questions sociales. Vous ne manquerez pas de leur faire observer que toute la théologie morale se rapporte éminemment à ces questions et que, s'il y a lieu d'appliquer notre enseignement aux besoins dominants de

1. Ceux qui aimeraient à se renseigner plus à fond sur la formation sociale des séminaristes anglais et même américains liront avec profit l'article du P. Plater, S. J. *Social Studies in Seminaries*, II, dans le *Month*, octobre 1910.

notre siècle, nous ne pouvons le faire utilement, nous, qu'en restant ministres de l'Évangile et théologiens.»[1]

Cette méthode, qui ne comporte aucune difficulté, est apte à produire d'excellents fruits. On les obtiendra certainement si le professeur de morale ne se contente pas de traiter les questions sociales à mesure qu'elles se rencontrent, mais a soin, suivant la recommandation faite au Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, d'opérer un certain tassement des matières qui lui permette de consacrer exclusivement quelques mois à ces questions.

Reste un quatrième système, le plus parfait probablement, quoique d'une application moins facile: le cours distinct d'Économie sociale.

Au Grand Séminaire d'Arras, ce cours comporte une heure de classe chaque quinzaine. Le programme s'étend sur trois années. A la fin de chaque classe, les séminaristes sont invités à remettre par écrit les questions sur lesquelles ils désirent avoir des explications. Suivant que ces questions présentent ou non un intérêt général, le professeur donne la réponse dans la classe suivante ou à l'élève en parti-

1. *Lettre de Mgr Latty, évêque de Châlons, à MM. les directeurs de son Grand Séminaire*, p. 181.

culier.[1] Les séminaristes de La Rochelle suivent depuis 1908 un cours spécial d'économie politique. Ainsi en est-il dans la plupart des séminaires de Belgique — à Gand, Malines, Namur, Tournai, — d'Allemagne et d'Italie.

A Malines, l'économie sociale et le droit social sont enseignés à raison de trois quarts d'heure par semaine pendant la dernière année de philosophie et les quatre ans de théologie.

Au collège apostolique Léonien, à Rome, où se forment les professeurs et les supérieurs des séminaires de l'Italie, le fondateur, Léon XIII, a fait inscrire lui-même la sociologie au programme des études. Le premier maître désigné par le souverain Pontife, Mgr Radini Tedeschi, divisa son cours en trois ans, avec deux heures de classe par semaine. Première année: *l'organisation sociale*, origine et éléments constitutifs de la société, la famille, la commune, l'État; deuxième année: *l'organisation économique*, la production, la distribution et la consommation des richesses; troisième année: *la question sociale*, question agraire, question industrielle et commerciale, question ouvrière.

Le collège Germanique et le collège Romain

1. *Recrutement sacerdotal*, 1905, juin, p. 195.

ont aussi leurs cours de sociologie, moins complets cependant et encore facultatifs.

En Espagne, la première chaire sociale fut créée en 1901, au séminaire de Tolède. En 1904, on en comptait treize; en 1908, trente-neuf. Aujourd'hui, d'après les directions données il y a quelques années par le cardinal Aguirre, chaque séminaire est tenu d'en posséder une.

Des rapports qui furent lus à la cinquième réunion annuelle de l'*Association Catholique d'Éducation*, tenue à Cincinnati, aux États-Unis, en juillet 1908, il appert que les séminaires américains commencent eux aussi à s'occuper activement de l'éducation sociale de leurs élèves.

A Saint-Paul, l'économie politique est enseignée depuis déjà sept ans.[1] Un cours semblable a été établi récemment au séminaire Salesianum, à St-Francis. M. Charles Bruehl en a nettement indiqué le but dans un article de la *Catholic Fortnightly Review*.[2] Le socialisme gagne chaque jour du terrain sur le sol

---

1. Plater, *Social Studies in Seminaries*, II, *Month*, dec. 1910, p. 598.

2. The *Catholic Fortnightly Review*, Mid-December issue 1911: «A Course of social Sciences at the Salesianum», by the Rev. Chs. Bruehl, p. 734.

américain. Le combattre par des invectives, l'ironie ou le ridicule, c'est tenter d'arrêtei avec des brins de paille les flots montants de la mer. Aux systèmes chimériques et destructeurs qu'on préconise dans les milieux populaires, il faut opposer des réformes justes et sages. Préparer des hommes aptes à faire triompher ces réformes, voilà ce à quoi tend l'enseignement social du Salesianum. Il se donne une fois par semaine, sous forme de cours, durant une heure et demie. Les séminaristes se servent, comme livre de texte, du *Manuel d'Économie politique* du P. Schrijvers, C. SS. R. Ils ont aussi entre les mains Devas, Gide, Pesch, Cathrein, etc.

Plusieurs évêques américains, non contents de la formation reçue pendant les années de théologie, envoient quelques-uns de leurs prêtres suivre un cours spécial à Munchen-Gladback.

Une initiative remarquable

Mais de tous les efforts tentés jusqu'ici pour préparer efficacement les séminaristes au rôle social qu'ils auront à remplir dans leur ministère, un des plus admirables et en même temps des plus suggestifs, puisqu'il s'est exercé

sous les yeux pour ainsi dire de Pie X, est celui d'un jésuite italien.[1]

On sait que le souverain Pontife, poursuivant jusque dans les milieux ecclésiastiques son œuvre de restauration chrétienne, a réuni, à Lecce, dans un séminaire interprovincial les étudiants en théologie dispersés auparavant dans un grand nombre de minuscules séminaires diocésains. Trois provinces y sont groupées: Bari, Foggia et Lecce. La direction de cette importante maison a été confiée aux Pères de la Compagnie de Jésus. Or, parmi les professeurs de théologie, se trouvait un sociologue éminent, le P. Quirico. Des études spéciales commencées dès sa jeunesse, des voyages d'enquêtes et d'observations en Allemagne, des expériences personnelles très heureuses à Turin l'avaient muni d'une compétence particulière. A son cours de théologie, il résolut d'ajouter, pour les élèves de dernière et d'avant-dernière année, un cours hebdomadaire de sociologie. Soucieux d'unir la pratique à la théorie, il divisa son enseignement en deux branches: une première heure est consacrée chaque se-

1. Nous empruntons les renseignements qui suivent presque mot pour mot au correspondant romain de la *Vie nouvelle*, 12 juin 1910. Quelques détails complémentaires nous ont été gracieusement fournis par le P. Quirico lui-même.

maine à une leçon doctrinale, une deuxième à une conversation familière sur une institution réalisable dans le pays. Le sujet de cette conversation est toujours annoncé quelques jours auparavant, afin que les étudiants puissent préparer leurs indications ou leurs difficultés.

Mais là ne s'arrête pas le zèle du P. Quirico. En relations constantes avec l'épiscopat de la région dont il possède l'entière confiance, il sait d'avance, chaque année, la destination précise des nouveaux prêtres. Il étudie alors minutieusement le milieu où ils exerceront leur apostolat, puis leur indique, suivant leurs aptitudes, les œuvres à promouvoir: caisses rurales, patronages, cercles de jeunesse, etc. Une fois ses élèves hors du séminaire, le dévoué religieux ne les abandonne pas. Par ses soins, un secrétariat social a été établi à Lecce. Trois prêtres y fournissent à leurs confrères tous les renseignements et tout l'appui dont ils ont besoin. Les résultats d'une telle entreprise n'ont pas tardé à se manifester. Cette partie de l'Italie méridionale que la franc-maçonnerie considérait comme une conquête facile, précisément à cause du manque de formation, et par suite d'autorité, de ses prêtres, s'or-

ganise et se fortifie sur le terrain économique et religieux, grâce au clergé sorti récemment de Lecce.

De tels exemples portent leurs fruits. Avant longtemps il n'y aura guère de séminaire en Italie, peut-être même en Europe, qui n'ait, sous une forme ou sous une autre, distinct ou non du cours de morale, son enseignement social.

Voici à quelles conclusions s'arrêtèrent les membres du VIe congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, tenu à Paris, en 1911:

1° L'initiation des séminaristes à l'étude des questions sociales, tant recommandée par les souverains Pontifes, est devenue aujourd'hui non seulement utile mais nécessaire.

2° L'étude de problèmes si délicats et si graves ne doit pas être abandonnée exclusivement à l'initiative des séminaristes. Elle doit faire l'objet d'un enseignement spécial. Néanmoins les cercles d'études dirigés, ou à tout le moins contrôlés par un professeur peuvent être un complément utile de cet enseignement.

Ces deux conclusions furent adoptées à l'unanimité. La troisième donna lieu à une discussion. Le secrétaire résume ainsi les débats:

3° «En face de la pratique presque universelle et devant la difficulté de créer des cours nouveaux dans les séminaires, l'Assemblée estime que c'est au professeur de morale qu'il incombe d'initier les séminaristes à la sociologie, et qu'il devra, pour cette partie de cet enseignement, indiquer aux élèves le manuel dont l'étude aura pour eux le plus de profit. Quant à l'initiation aux œuvres sociales, le supérieur la procurera soit par des cercles d'études et des conférences d'œuvres, soit par le cours de pastorale qu'il est chargé de faire.»[1]

Plus importante encore, à raison de l'autorité dont elle émane, est la disposition suivante que contient la lettre circulaire sur les grands séminaires, adressée le 16 juillet 1912, par la Congrégation Consistoriale aux évêques d'Italie. «Dans le cours de morale on aura soin de donner aussi les notions fondamentales de sociologie.»

Au Canada

Au Canada, deux initiatives, à notre connaissance, méritent d'être signalées. Elles ne sont pas parfaites. Mais elles ont ouvert la voie et surtout elles ont déjà donné, comme nous allons le constater, d'excellents fruits.

---

1. Alliance des Grands Séminaires, compte rendu du VIe congrès, p. 236.

Au Congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, tenu à Ottawa en 1910, on remarquait, parmi les auditeurs les plus assidus, un groupe d'ecclésiastiques oblats. Leur attention intelligente et soutenue laissait deviner que les sujets traités ne leur étaient ni inconnus ni indifférents. De cet intérêt, leur Supérieur révéla, d'un mot, le secret: «Nous veillons, dit-il, avec un soin particulier, *à l'éducation sociale* de nos futurs prêtres.» De fait, les études sociales sont en honneur au scolasticat des Pères Oblats. Elles ont conquis le rang auquel leur donne droit la forme actuelle de l'apostolat. Et les travaux plus importants n'en ont aucunement souffert. «Nous ne voulons pas du tout, nous écrivait le Supérieur du scolasticat, poser en réformateurs genre moderniste ou américaniste. Nous tenons à donner avant tout à nos jeunes religieux une solide formation philosophique et théologique, selon la lettre et l'esprit de saint Thomas. Nous nous appliquons pardessus tout à faire d'eux des hommes de principe et de caractère, pratiquant une piété sincère et solide, basée sur l'esprit surnaturel, sur le renoncement, sur l'obéissance, etc. Mais à cette formation intellectuelle, morale et religieuse que j'appelle-

rais classique, essentielle, principale, nous tâchons d'ajouter une formation supplémentaire et accessoire, laquelle consiste :

1° A donner à nos élèves au moins quelques idées saines et claires sur les principales *questions actuelles:* religieuses, nationales et sociales ;

2° A leur faire acquérir du goût pour l'étude de ces questions et du zèle pour les œuvres qu'elles suscitent.»

La méthode employée est le cercle d'études. Il se compose de volontaires et se divise en plusieurs comités. Chaque comité étudie une question spéciale, fait un rapport et le présente aux assemblées générales où il est discuté. Plusieurs séances plus solennelles réunissent durant l'année tous les membres de la communauté. Sur la liste des sujets traités, nous relevons les suivants : le modernisme, le libéralisme au Canada, l'alcoolisme et la tempérance, la bonne et mauvaise presse, le Centre allemand, les caisses populaires, les coopératives, le socialisme au Canada, les organisations ouvrières, etc.

Une des principales causes du succès du cercle est le concours actif que lui apportent les pères du scolasticat. Directeur, professeurs, missionnaires, tous ont l'œuvre à cœur.

Dans des réunions périodiques, ils s'entendent sur les principales questions à étudier.

A l'un d'entre eux revient spécialement l'organisation du travail; chacun cependant y va de sa collaboration. Celui-ci dirigera les recherches, cet autre indiquera des sources précieuses d'information, un troisième mettra à la disposition des rapporteurs ses connaissances variées. Aucune occasion d'ailleurs n'est négligée qui peut aider les membres du cercle à s'initier aux œuvres sociales. Ils ont assisté au congrès d'Éducation des Canadiens français de l'Ontario et à celui de l'Association de la Jeunesse canadienne-française. L'apôtre canadien des caisses populaires, M. Alphonse Desjardins, est venu les entretenir de son œuvre; Mgr Roy les a renseignés sur l'*Action Sociale Catholique*, Mgr Langevin, sur leurs devoirs religieux et sociaux. Les œuvres nombreuses, fondées dans la paroisse, où est établi le scolasticat, leur sont aussi expliquées. Ils en suivent de très près le fonctionnement.

L'espoir que mettait dans cette formation sociale l'entreprenant Supérieur qui en est l'âme semble se réaliser. Ces jeunes gens seront non seulement «des prêtres pieux et savants, mais aussi des missionnaires avertis et agissants, des

hommes de leur temps et de leur pays, à la Léon XIII et à la Pie X».

Du même genre est la deuxième initiative. Elle a eu lieu au scolasticat des Pères Jésuites, à Montréal. Nous nous y arrêterons peut-être plus longtemps. Ce n'est pas qu'elle ait été mieux conduite ou plus fructueuse: tout simplement la part que nous avons prise nous-même à ses exercices nous permet d'en parler abondamment.

Contrairement au cercle des scolastiques oblats, celui des scolastiques jésuites voulut s'occuper exclusivement des questions sociales. Fondé en janvier 1908, il fonctionna un an et demi sans constitutions écrites. Dès septembre 1910, les règlements suivants le régirent.

1° Le cercle d'études sociales Saint-François-Xavier se compose de scolastiques jésuites, philosophes de dernière année et théologiens.

2° Il a pour patron spécial saint François-Xavier.

3° Son but est de faire progresser ses membres, suivant les désirs des souverains Pontifes, dans l'intelligence des questions et des devoirs sociaux du temps.

4° Il est dirigé par un prêtre, assisté d'un

secrétaire scolastique. L'un et l'autre sont nommés par le R. P. Recteur.

5° La charge de secrétaire consiste à élaborer le plan des études de l'année, à distribuer les travaux, à fournir aux conférenciers les matériaux dont ils ont besoin.

6° Les séances ont lieu tous les mois, de septembre à juin, le dimanche soir, à 5 h. 15. Elles durent une heure.

7° Après la lecture et l'adoption du rapport de la séance précédente, la parole est au conférencier. Il est permis aux membres de lui poser des questions dès qu'ils le jugent à propos. Le président doit veiller cependant à ce que la discussion soit bien conduite.

8° Sont admis comme membres les philosophes de dernière année et tous les théologiens qui peuvent et veulent donner aux questions sociales une place dans leurs études. L'assistance régulière aux séances est requise de tous.

9° Afin de diviser le travail entre les différents membres et aussi d'en intéresser le plus grand nombre possible à la vie du cercle, le président et le secrétaire varient à chaque séance. Une liste est dressée dès le commencement de l'année, indiquant les dates de chaque réunion, leur président et leur secrétaire respectifs.

Ces constitutions ne sont pas présentées comme un type fixe sur lequel les autres doivent nécessairement se calquer. Vécues avant d'avoir été élaborées et de devenir loi, elles établissent et sauvegardent une méthode que l'expérience a jugée excellente dans tel milieu déterminé. Plusieurs articles sont nés de circonstances purement locales. Ailleurs ils pourraient gagner à être modifiés. Ainsi, en tel endroit, on préférera à l'unique charge de secrétaire une direction moins centralisatrice. Au Grand Séminaire de Châlons, par exemple, le cercle est dirigé par un bureau composé de cinq membres: président, vice-président, secrétaire, trésorier, bibliothécaire. A Pâques, il y a renouvellement du bureau. Le président désigne seul son successeur, et tout le bureau, de concert avec le nouveau président, choisit les quatre autres membres.

L'admission comme membre peut aussi être plus sévère. Encore à Châlons, la demande doit être faite au président et présentée par lui au bureau, le mercredi suivant. L'admission a lieu au vote secret par quatre voix sur six (le président ayant double voix). Notification de la décision est faite en particulier

à l'intéressé par le président sans qu'il doive donner aucune explication.

Et ainsi pour plusieurs autres dispositions: nombre des réunions, changement de président et de secrétaire à chaque séance, etc. Il ne faudrait pas cependant rejeter trop vite ce dernier article. A côté de légers inconvénients, il comporte de grands avantages, là surtout où les séminaristes sont nombreux et les séances assez espacées. Un bon nombre, destinés sans cette disposition à rester inactifs, sont forcés qui de desserrer les lèvres, qui de dérouillei leur plume. Il en résulte souvent d'agréables surprises dont le héros parfois n'est pas le moins étonné et où il puise un encouragement qui peut influer sur toute sa vie.

Les premiers membres du cercle Saint-François-Xavier se rendaient parfaitement compte du peu d'étendue et de solidité de leurs connaissanes sociales. Avant d'aborder les problèmes économiques, ils crurent sage de reprendre l'étude, faite autrefois, mais sur une base moins large, de la société et de ses éléments constitutifs. Le programme tracé par Mgr Radini Tedeschi pour les élèves du collège Léonien, vint à point guider leur route. Quelques modifications né-

cessaires furent apportées, et chacun se mit à l'œuvre.

Que, dès la première année, un succès remarquable couronnât nos efforts, je n'oserais l'affirmer. L'assistance aux séances ne fut jamais nombreuse, plusieurs conférences manquèrent d'intérêt. La voie s'ouvrait sur un terrain encore inexploré. D'où tâtonnements et difficultés. Les promoteurs du projet ne perdirent pas cependant courage. Ils en furent récompensés. Dès la deuxième année, un progrès réel se manifesta. De douze le nombre des membres s'éleva à vingt, et tous, cette fois, convaincus de l'utilité de l'œuvre entreprise, disposés à s'y livrer consciencieusement. L'expérience déjà acquise fut largement mise à profit. Les rapporteurs surent intéresser et instruire leur auditoire. Un schéma de la conférence, distribué à chaque membre quelques jours avant la réunion, les préparait à mieux en profiter.

La troisième année fut plus fructueuse encore. Grâce à un nouveau directeur que des études spéciales avaient préparé à sa charge, un meilleur travail se fit à chaque séance. Tout caractère de solennité disparut. On se groupa autour du rapporteur, comme en famille,

et dès que le sujet était amorcé, on causait, on discutait, on tirait des conclusions. La consigne avait été donnée de ne laisser subsister dans les esprits aucun doute, aucune idée vague. Elle fut fidèlement observée. Et des nombreuses questions posées, des objections soulevées, chacun, même le conférencier, bénéficia.

Plusieurs de ces conférences ont été répétées devant les membres du groupe Pie X de l'Immaculée-Conception. Quelques-unes ont même eu l'honneur d'être publiées en brochure par *l'École Sociale Populaire.*

Ce premier essai d'un cercle d'études exclusivement sociales a donc produit des résultats satisfaisants. Assez espacées, les réunions ne sauraient nuire aux travaux principaux: la hiérarchie des matières n'a jamais été troublée. D'autre part les problèmes sociaux sont devenus une mine féconde, souvent explorée aux heures de récréation commune, activement exploitée pendant les quelques loisirs de l'année. Plus d'un qu'ils rebutaient autrefois sont maintenant familliers avec eux. Ils en possèdent les principaux éléments et ils pourront, à l'occasion, aider efficacement à leur solution.

Après le séminaire

Le temps du séminaire est, sans aucun doute, pour les membres du clergé, l'époque la plus propice aux études sociales. La matière du cours de morale s'y prête, les livres utiles abondent, les compagnons de travail et les guides sûrs ne font pas défaut. A un prêtre cependant qui n'aurait pu profiter de ces avantages il n'est pas impossible d'acquérir, même en plein ministère, ces notions élémentaires sans lesquelles son apostolat ne saurait être, de nos jours, pleinement efficace.

Un excellent manuel d'Économie sociale — celui du P. Antoine par exemple —[1] et l'encyclique *Rerum Novarum*, l'un et l'autre lus et médités, le muniront d'une doctrine ferme et complète. Des principes il passera à leurs applications avec les revues et les brochures de l'*Action Populaire* de Reims, surtout les monographies d'œuvres fondées par des curés, et celles de *l'École Sociale Populaire* de Montréal. Enfin une observation minutieuse du milieu où il vit, des conditions matérielles de la population, de son esprit, de ses besoins, le

1. «Le cours du P. Antoine est certainement, à l'heure actuelle, le meilleur traité d'Économie sociale de langue française.» P. RUTTEN, *Petit Manuel d'Études Sociales*, p. 21.

prépareront à user de ses connaissances d'une façon utile et pratique.

L'idéal serait qu'à ce travail personnel viennent se joindre les avantages d'une réunion d'études. Il en existe dans les principales villes d'Allemagne, de France, de Belgique.[1]

Quelques prêtres se réunissent chaque mois pour étudier ensemble une œuvre économique. On examine d'abord sa nature et son but, puis les détails pratiques qui conditionnent son bon fonctionnement dans telle région déterminée. Ceux qui ont déjà établi l'œuvre dans leur paroisse en montrent les résultats bienfaisants et indiquent contre quels écueils il faut se prémunir. Ces réunions ont réussi, paraît-il, à transformer certains diocèses peu favorables jusque là à l'action sociale et à les doter d'excellentes institutions économiques.

C'est le vœu de tous ceux que préoccupe l'avenir du catholicisme dans notre pays. Puissent de tels cercles germer, nombreux, sur le sol de notre province; puisse surtout un enseignement social sérieux s'organiser, avec toutes les précautions nécessaires et suivant la direc-

1. L'archevêque de Malines, le cardinal Mercier, a prescrit à ses prêtres, par une circulaire datée du 18 avril 1910, de fonder le plus tôt possible en chaque doyenné, pour leur formation personnelle, un cercle d'études sociales qui devra se réunir une fois par mois.

tion de Pie X, dans chacun de nos grands séminaires, dans chaque scolasticat de nos communautés religieuses!

La tâche pouvait paraître ardue hier, presqu'impossible peut-être. Elle est devenue aujourd'hui relativement facile. Nous en avons le témoignage d'un maître en sociologie, directeur lui-même et professeur de séminaire.

«Il y a seulement vingt ans, disait M. Garriguet, P. S. S. au Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires, en 1911, organiser un cours méthodique et complet de philosophie ou de théologie sociale n'eut point été chose commode. La science se fondait, les questions avaient été imparfaitement étudiées, on était aux tâtonnements du début, les livres faisaient défaut; la tâche d'un professeur était souverainement ardue et souverainement délicate... Aujourd'hui la situation a bien changé.

«Les problêmes les plus embarrassants ont été discutés et élucidés, la doctrine a été précisée, les travaux abondent; pour se documenter on n'a plus guère que l'embarras du choix.

«Non seulement avec l'encyclique *Rerum Novarum* et les autres pièces officielles qui la commentent ou la complètent, nous avons une base d'étude extrêmement solide, mais nous

possédons sur toutes les questions importantes des monographies excellentes.

«Nous possédons même de vrais traités où la matière est systématisée et où l'on trouve didactiquement exposées les notions, les preuves et les conclusions qui peuvent faire l'objet d'un cours.

«Ces traités ne sont peut-être pas parfaits, mais ils n'en facilitent pas moins singulièrement la tâche d'un professeur.

«On peut affirmer qu'à l'heure présente, l'enseignement de la théologie sociale n'offre pas plus de difficultés que l'enseignement de n'importe quelle autre partie de la théologie morale.

«Il ne suppose pas d'aptitude spéciale et ne demande qu'une préparation, actuellement rendue possible à tout le monde.»

CHAPITRE III

Les Œuvres sociales

Les œuvres sociales. — Cercles de l'A. C. J. C. — Syndicats ouvriers. — La Fédération ouvrière mutuelle du Nord. — Syndicats agricoles. — Caisses populaires. — Bulletin paroissial.

NOUS n'avons aucunement l'intention de dresser ici le catalogue des œuvres sociales qui s'imposent au clergé canadien. Ce serait présomption de notre part et aussi peine inutile. Les cadres d'une paroisse ne sont pas tellement fixes ni ses besoins si peu variables qu'il soit possible de déterminer un programme uniforme dont chacune d'elles s'accommoderait. «L'étude patiente de notre milieu, disait, à la Semaine Sociale d'Amiens, l'abbé Thellier de Poncheville, peut seule, en nous révélant ses ressources et ses nécessités, nous indiquer la forme d'action qui y sera la meilleure parce que la mieux adaptée. On n'implante pas des institutions économiques quelconques sur sa terre par le seul motif qu'elles ont prospéré dans le

sol du voisin. On ne fait pas venir du dehors des œuvres sociales florissantes pour les plaquer comme de force, au petit bonheur, dans une population qui n'en éprouverait pas le besoin. Institutions et œuvres doivent correspondre à la vie économique et surgir de l'état d'âme d'une contrée».[1]

Il est quelques œuvres cependant dont l'etablissement nous semble plus pratique et plus urgent dans un bon nombre de nos centres. Nous nous permettrons de les signaler.

Cercles de l'A. C. J. C.

Plus qu'à toute autre époque de notre histoire, le clergé a besoin de coopérateurs laïques. Sa parole n'est plus écoutée comme autrefois. Elle est critiquée dans des milieux où il ne peut aller la défendre. En outre, les œuvres débordent son activité. La régie interne de quelques-unes est d'ailleurs incompatible avec le caractère sacerdotal. Un prêtre les créera, les soutiendra, les dirigera. Il ne lui sera pas possible de s'en faire le recruteur, d'en gérer les fonds, de porter la responsabilité des opérations financières. Le décret *Docente Apostolo* est très clair

1. *Semaine Sociale d'Amiens*, p. 263.

sur ce point. Au reste ces fonctions lui fussent-elles permises qu'il devrait, dans son propre intérêt, les abandonner à d'autres. Le peuple de notre siècle ne veut pas être tenu trop en tutelle. Il aime avoir sa part de direction, mener lui-même, ou du moins paraître mener, l'entreprise à laquelle il participe. Telle œuvre difficile a dû son succès décisif, auprès d'une population d'ouvriers, au fait que le promoteur y avait réservé à deux ou trois des leurs des postes de confiance.

Le devoir du clergé est donc de former, à l'exemple du divin Maître, une élite qui l'aide. La jeunesse actuelle est prête à remplir ce rôle, elle ne demande qu'une chose: y être initiée.

Fonder et faire fonctionner un cercle de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, voilà par conséquent une des premières œuvres sociales qui s'imposent à l'attention du prêtre. La tâche n'est pas très lourde, beaucoup moins qu'on se l'imagine de prime abord: à preuve ces groupes établis maintenant dans un si grand nombre de nos paroisses et dont la plupart des membres s'occupent sérieusement, sans y avoir été préparés par une formation spéciale, des questions religieuses, nationales et sociales.

Le cercle vaut ce que vaut le directeur. Groupez les meilleurs éléments, si la direction n'est pas dévouée, énergique, avertie, les fruits seront nuls. Au contraire, des jeunes gens de médiocre éducation, mais guidés par un prêtre au courant des questions du jour et des besoins du temps, stimulés par son zèle sans cesse en éveil, rapporteront cent pour cent.

Là est le secret du succès de certains cercles que pourraient nommer ceux qui connaissent la vie intime de l'A. C. J. C., et dont les membres non seulement ont développé leur intelligence et fortifié leur volonté, mais encore sont parvenus à exercer une influence réelle dans leur paroisse, ont même pu aller jeter dans d'autres milieux des semences de foi et de vaillance.

Ce zèle averti ne germe pas sans culture. Posséder un cœur d'apôtre, entièrement dévoué aux âmes, ne suffit pas pour le voir éclore. C'est, il est vrai, l'unique terrain où il croît; encore faut-il qu'une conviction sur le rôle de la jeunesse y soit jetée et que des études la fécondent. Celles dont nous avons parlé dans le chapitre précédent sont amplement suffisantes. Elles pourront être complétées ou aidées par des réunions de prêtres où les plus actifs feront profiter de leur expérience les

moins expérimentés. Quant à la manière même de diriger un groupe de l'A. C. J. C., d'en tirer le meilleur rendement possible, le livre publié en 1914 par son premier aumônier général en indique parfaitement les lignes essentielles.[1] Nos lecteurs ont dû déjà s'en rendre compte. Nous ne pouvons que les engager à se pénétrer de ses enseignements. Ils ne sauraient être plus vrais et plus pratiques.

Syndicats ouvriers

Cette première œuvre établie, une deuxième s'impose dans les centres ouvriers et agricoles: l'organisation des travailleurs en corporations ou syndicats catholiques.

On aura retenu cet enseignement de Léon XIII dans son encyclique *Rerum Novarum*. Énumérant les œuvres «propres à soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes», le souverain Pontife ne craint pas de dire: «La première place appartient aux corporations ouvrières... Aussi est-ce avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre soit composées des seuls ouvriers, soit mixtes, réunissant à la

1. *Pour préparer l'avenir*, par le P. S. Bellavance, S. J.

fois des ouvriers et des patrons.» Et un peu plus loin, comme s'il pressentait que cette direction ne serait pas goûtée de tous, le pape ajoute ce grave avertissement qui s'adresse peut-être moins aux travailleurs eux-mêmes qu'aux autorités sociales: «Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis: ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes et de joindre leurs forces pour pouvoir secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable.»

La parole du souverain Pontife s'est déjà réalisée, même dans notre pays. «Des sociétés dont la religion a tout à craindre» font de nombreux adeptes parmi nos populations ouvrières. Essayer d'arrêter leurs progrès sans offrir au travailleur des organisations de même nature économique, mais fondées sur d'autres bases et guidées par d'autres principes, c'est tenter l'impossible. On ne refoule pas ainsi cet instinct naturel qu'éprouvent les hommes de même métier à s'unir entre eux pour améliorer les conditions de leur existence.

A l'union socialiste ou neutre, il faut donc, de toute nécessité, opposer l'association catholique. Pie X ne pense pas autrement que son prédécesseur. Il écrit dans le *Motu proprio*

sur l'*Action populaire chrétienne:* «A la solution de la question ouvrière peuvent contribuer beaucoup les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes, par des institutions destinées à procurer des secours opportuns aux besogneux, ainsi qu'à rapprocher et à unir entre elles les deux classes. Telles sont les sociétés de secours mutuels, les assurances privées de tous genres, les patronages pour les enfants, et surtout les corporations d'arts et métiers.» Plus récemment, le 20 février 1907, il s'adressait ainsi au directeur de l'Union économico-sociale d'Italie: «Quelles institutions faudra-t-il promouvoir? Votre industrieuse charité en décidera. Celles qu'on désigne sous le nom de syndicats nous paraissent de la plus grande opportunité; nous vous recommandons de prendre un soin particulier de leur fondation et de leur développement.»

Le prêtre ne saurait donc faire, à l'heure actuelle, dans nos centres populaires, une œuvre sociale plus salutaire, plus conforme aux directions pontificales, que de travailler à l'organisation des ouvriers. Les souverains Pontifes insistent d'ailleurs sur le caractère confessionnel que doivent avoir ces associations. Or ce caractère sera presque toujours lié à

l'action d'un prêtre. Sans elle il risque de disparaître ou de s'affaiblir.

L'organisation catholique des ouvriers peut s'effectuer sous des formes diverses. De fait, elle varie presque toujours avec les pays aux mœurs et aux situations différentes. Celle de la Hollande nous paraît valoir d'être citée en exemple. Elle est conforme aux principes posés par les souverains Pontifes, elle a donné d'excellents résultats, elle se meut dans un milieu qui ressemble au nôtre.

Nous ne voulons pas raconter ici l'histoire ou le fonctionnement détaillé de la Ligue populaire des catholiques hollandais. On les trouvera ailleurs.[1] Quelques mots seulement sur son esprit et son organisation.

Les membres du *Volksbond* sont groupés en sections locales complètement autonomes et dirigées par un bureau qu'ils élisent eux-mêmes. L'évêque du diocèse en nomme le conseiller ecclésiastique. Pour faire partie d'une section, il faut être catholique, avoir dix-huit ans accomplis, et présenter des garanties suffisantes de moralité et de religion. Quand les membres d'une section appartenant à une même profes-

1. *L'Organisation ouvrière catholique en Hollande. École Sociale Populaire*, tract No 1.

sion atteignent le chiffre fixé par le règlement, ils doivent former une corporation de métier ou syndicat. Ces corporations jouissent vis-à-vis de leur section d'une quasi-indépendance. Elles peuvent s'unir et constituer une fédération générale de tous les ouvriers d'un même métier. L'union des sections locales est effectuée par un conseil central et un bureau central. Le conseil central comprend tous les délégués envoyés par les sections, à raison d'un délégué par cent membres. Il se réunit chaque année. A sa tête et élu par lui se trouve le bureau central. Neuf membres le composent, dont un conseiller ecclésiastique nommé par l'évêque de Haarlem.

But et esprit de la ligue sont clairement indiqués dans son programme. En voici quelques extraits: «Nous voulons que l'ouvrier ne soit pas employé comme un instrument sans raison, n'ayant de valeur que dans la mesure où il produit du travail, mais qu'il soit traité comme un être libre qui possède une âme immortelle, comme un frère et un égal devant Dieu.

«Nous voulons que l'ouvrier goûte les douceurs et les joies de la famille, que son foyer soit respecté et que sa femme, au lieu de lui

être ravie par la fabrique ou l'atelier, puisse rester l'ange de sa maison.

«Nous voulons qu'aucun travail excessif ne vienne épuiser les forces de l'ouvrier ou celles de ses enfants.

«Nous voulons lui garantir le droit du repos hebdomadaire, afin que le jour du Seigneur soit aussi son jour à lui, le jour de l'ouvrier.

«Nous voulons qu'il soit assuré contre l'indigence lorsque la vieillesse, la maladie ou un accident viennent l'arrêter dans son travail.

«Nous voulons, suivant l'expression du souverain Pontife Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum*, qu'un ouvrier sobre et honnête puisse vivre de son salaire.

«Nous voulons faire tous nos efforts pour aplanir les difficultés entre patrons et ouvriers.

«Nous voulons prévenir le peuple contre les pernicieuses doctrines des socialistes, et défendre parmi les travailleurs les intérêts de l'Église catholique, de l'État et de la famille.

«Mais l'ouvrier n'a pas seulement des droits, il a des devoirs. Nous voulons qu'il accomplisse exactement ses obligations envers ses maîtres, qu'il soutienne loyalement l'autorité royale, et qu'il demeure fidèle à ses devoirs envers Dieu ainsi qu'à ses obligations de famille.»

Patrons et ouvriers peuvent, d'après les statuts, faire partie de la Ligue. En fait, c'est une organisation de travailleurs, entièrement dévouée aux intérêts du peuple. Le principe du confessionalisme sur lequel elle est établie n'est pas un vain mot. Catholique d'abord, le *Volksbond* n'entend pas cacher son drapeau. Il exige de ses membres non seulement le nom de catholique, mais encore la pratique franche et ouverte de leur religion. La foi pénètre ses actes, elle inspire ses réunions et ses fêtes. En juillet 1906, puis de nouveau en juin 1909, les évêques de Hollande ont condamné dans des lettres collectives les syndicats chrétiens où s'unissent catholiques et protestants. Les chefs du *Volksbond* ont fait écho aux paroles épiscopales. Ils ont réaffirmé le caractère confessionnel de leur ligue et invité tous leurs coreligionnaires ouvriers à s'enrôler sous son étendard.

Le *Volksbond* existe depuis vingt-huit ans. Son influence ne peut plus maintenant se calculer, — elle s'exerce par toute la Hollande et dans toutes les sphères, — ni ses fruits se compter: ils ont dépassé les espérances les plus optimistes. Quatre ou cinq ans après sa fondation, la Ligue avait déjà assez d'autorité pour

pouvoir présenter ses revendications à la reine et aux ministres. Elle organise de grands congrès sociaux dont plusieurs industriels adoptent les conclusions sur le minimum de salaire et le maximum de travail; elle crée des syndicats, des patronages, des caisses de secours, des bibliothèques; elle résout pacifiquement de graves conflits entre patrons et ouvriers, combat les théories révolutionnaires, tient en échec le mouvement socialiste. Aucune question sociale n'est soulevée qu'elle n'essaie et ne réussisse presque toujours à la faire solutionner dans un esprit catholique. Encouragée par le souverain Pontife, soutenue par les évêques, aidée et dirigée par le clergé, la Ligue populaire des catholiques hollandais a jusqu'ici admirablement atteint son but: elle a amélioré la condition religieuse, morale et matérielle du peuple; elle a servi à la fois la patrie et l'Église.

On aura remarqué que cette organisation est comme à deux degrés. Dans un premier se trouvent réunis des ouvriers de tout métier. Ils y reçoivent une formation religieuse et sociale ainsi que de précieux secours matériels. C'est la section locale, ce que l'on peut appeler le cercle ouvrier.

Le second degré tire, de ces sections, des

groupes d'ouvriers de même métier. Sans négliger leurs intérêts religieux, il s'occupe surtout de leurs intérêts professionnels, d'où son nom d'union professionnelle ou syndicat.

Les syndicats ont été fortement attaqués, de nos jours, dans quelques milieux catholiques. C'est qu'on leur a donné, en certains endroits, une signification révolutionnaire. On les a considérés comme des organes de lutte entre les classes. En fait ils peuvent et doivent être des instruments de véritables progrès, des générateurs de paix sociale. Rien, dans leur vraie conception, ne s'oppose à ce qu'ils remplissent ce rôle. Que sont-ils autre chose en effet, étymologiquement parlant, que des groupements d'hommes unis par un lien et des intérêts professionnels. Ouvriers comme patrons ont le droit de se grouper ainsi. L'exercice raisonnable de ce droit devient, de plus en plus, le grand moyen d'établir la paix entre ces deux classes, d'organiser le travail conformément à l'ordre et à la justice, d'enrayer le socialisme.

Mais il faut qu'une doctrine, qu'un esprit anime ces groupements. Il montera du cercle dans le syndicat. C'est dans leur cercle que les ouvriers puiseront cette mentalité sociale catholique sans laquelle leur syndicat risquerait

de végéter ou encore de verser dans les théories révolutionnaires.

Aussi bien fonder des cercles ouvriers paroissiaux où l'action du prêtre s'exerce largement, où il peut lentement mais sûrement former une élite ouvrière chrétienne : voilà, nous semble-t-il, le premier pas à faire dans l'organisation catholique de nos travailleurs. Les syndicats confessionnels naîtront naturellement de ces cercles, ils naîtront viables et aptes à jouer un rôle bienfaisant. C'est l'enseignement de la saine raison, c'est la leçon que nous donne aussi la Ligue populaire hollandaise.

La Fédération ouvrière mutuelle du Nord

A côté de cette initiative germée en pays étranger, signalons-en une, née au pays, un peu différente dans son organisation mais s'inspirant au fond des mêmes principes. Son titre d'aînée — bien qu'elle soit encore de fondation récente — parmi nos associations ouvrières catholiques actuelles, ses succès remarquables la recommandent spécialement à notre attention.

La paroisse du Sacré-Cœur de la ville de Chicoutimi se compose presque entièrement d'ouvriers, la plupart au service de la Compa-

gnie de Pulpe de Chicoutimi, les autres, employés dans diverses industries qui se rattachent à la fabrication du bois. Canadiens français et catholiques, fils de ces rudes colons qui abandonnèrent une vie tranquille sur les bords du Saint-Laurent, pour aller défricher, cent milles plus loin, les solitudes du Saguenay et y établir un centre puissant de vie religieuse et nationale, ils sont restés fortement attachés aux croyances et aux traditions de leurs ancêtres.

Cependant quelques éléments mauvais — il s'en glisse partout — stimulés par des influences extérieures, ennemies des compagnies, commencèrent, voici quelques années, à travailler la masse. Heureusement un prêtre au zèle éclairé, Mgr Eugène Lapointe, vicaire général du diocèse, aperçut vite le mal qui menaçait ses ouailles. Nourri des enseignements de Rome, il comprit que l'association, telle que la recommande Léon XIII, était le seul moyen d'empêcher les malheurs qui se préparaient. De l'idée à l'action, il n'y a qu'un pas chez les hommes d'énergie. *La Fédération ouvrière de Chicoutimi* fut aussitôt fondée.

Limitée d'abord au diocèse où se trouvait son siège social, la nouvelle société se donna comme objet l'étude, la protection et le déve-

loppement des intérêts moraux et matériels de ses membres. Elle s'affirma aussi nettement catholique. Ceci, dans un pays où les associations ouvrières étaient jusqu'ici neutres, put paraître hardi. La *Fédération*, cependant, fut loin d'en souffrir. Cinq ans plus tard en effet, elle obtenait, grâce à son développement constant, une charte provinciale qui étendait son champ d'action à toute la province de Québec et reconnaissait en ces termes son caractère confessionnel: «*La Fédération ouvrière mutuelle du Nord* — c'est le nouveau nom qu'elle prit alors — est une association essentiellement confessionnelle. Elle professe la doctrine catholique sans restriction, et, notamment, le respect de la famille, de la propriété et condamne le principe de la lutte des classes.

«Approuvée par l'Ordinaire du diocèse, elle se déclare entièrement soumise à sa haute direction dans la mise en œuvre des moyens propres à atteindre ses fins.

«Elle reconnaît comme le code de son action sociale et ouvrière les Actes des souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, et la circulaire du 19 mars 1912, par laquelle Mgr l'évêque de Chicoutimi la désignait comme le centre des œuvres sociales et ouvrières diocésaines.»

D'après cette charte, l'association réorganisée devient non seulement une société de secours mutuel, mais encore «de prévoyance, d'économie domestique et sociale, et d'organisation du travail.»

Très étendus sont ses pouvoirs. Elle a d'abord tous ceux que la loi confère aux sociétés de secours mutuel. Elle peut, en outre, fonder des sociétés coopératives et des caisses d'épargne, ouvrir des écoles techniques, entretenir des bureaux de placement, établir des usines et des entrepôts afin de fournir à ses membres les choses nécessaires à la vie, réglementer pour eux les conditions de l'apprentissage dans chaque profession ou métier et leur donner des certificats de compétence, les grouper en unions professionnelles, les protéger et les défendre même devant les tribunaux, s'affilier toutes corporations ou sociétés non ouvrières s'occupant d'œuvres sociales et économiques et participer à leurs travaux, etc., etc.

La *Fédération* se compose de membres honoraires — ceux qui, sans être ouvriers, contribuent à sa prospérité par leurs conseils, leur influence et leurs souscriptions — et de membres actifs.

Pour être membre actif, il faut réunir les conditions suivantes:

1° Être catholique pratiquant;

2° Être citoyen britannique;

3° Être âgé d'au moins 16 ans révolus;

4° Exercer un métier, ou être apprenti ou manœuvre, et louer son travail pour un salaire;

5° Être honnête, sobre, rangé dans ses habitudes et bon travailleur;

6° N'être intéressé, ni directement ni indirectement, dans une industrie ou un commerce que l'honnêteté et la morale réprouvent, ni dans la vente ou la fabrication des liqueurs alcooliques;

7° Ne faire partie d'aucune association similaire internationale;

8° Avoir payé une taxe d'entrée de $5.00;

9° Avoir signé au préalable la demande d'admission et les déclarations qui doivent l'accompagner;

10° Avoir été régulièrement admis par une résolution du Conseil général.

La *Fédération* est régie par un comité exécutif, un conseil général de direction et l'assemblée générale des sociétaires. Formé de huit membres élus pour quatre ans par l'assemblée générale, et des présidents et vice-pré-

sidents de chaque succursale, le Conseil général, auquel revient la véritable direction de la société, choisit lui-même les cinq membres qui composent le comité exécutif, dont la charge est d'administrer, sous ses ordres, les biens et d'expédier les affaires courantes.

L'aumônier général de la *Fédération* est nommé par l'Ordinaire du diocèse de Chicoutimi. Il a tous les privilèges d'un membre actif. Il ne peut toutefois faire partie du Conseil général, mais il a droit d'asister à ses assemblées de même qu'à celles du comité exécutif et y a voix consultative.

Bien que n'ayant encore que dix ans d'existence, la *Fédération ouvrière* a déjà rendu de précieux services. Le simple fait d'avoir groupé les ouvriers dans une association catholique, de les avoir préservés des unions internationales, de leur avoir appris qu'ils pouvaient améliorer leur sort autrement qu'en se mettant en grève ou en brisant les machines est un immense bienfait.[1] La *Fédération* cependant en compte d'autres à son crédit. Elle a fondé des sociétés coopératives, des unions professionnelles, une

---

1. Les règlements de la *Fédération* contiennent un chapitre important sur les difficultés qui peuvent survenir entre patrons et ouvriers et les meilleurs moyens de les régler.

caisse de petites économies, une caisse populaire Desjardins, une caisse de bénéfices. Cette dernière est obligatoire. Tout membre qui n'en est pas empêché par l'âge ou la maladie doit s'y inscrire et verser une prime mensuelle. A sa mort, sa famille bénéficiera d'une assurance.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce au concours dévoué des directeurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Profondément chrétiens, conscients de leur responsabilité, disposés à considérer leurs employés comme des membres mêmes de leur famille, ces hommes n'ont pas redouté la *Fédération*, — bien qu'elle fût une union exclusivement ouvrière, dirigée par des ouvriers et libre de toute influence patronale, — parce qu'elle avait un programme franchement catholique, ne se rattachait à aucune association étrangère et que rien, ni dans sa fin, ni dans ses moyens, n'était en opposition avec leurs véritables intérêts. Des ouvriers instruits, de bonnes mœurs, honnêtes, sobres, cherchant à améliorer leur condition dans l'esprit et suivant les méthodes indiquées par Léon XIII et Pie X, ils ne demandaient que cela. Aussi non seulement ne virent-ils pas d'un mauvais œil la fondation de la *Fédération*, mais ils surent l'encourager discrètement. C'est

ainsi, par exemple, qu'à l'intérêt de 3% que la caisse de petites économies paie à ses déposants, la Compagnie de Pulpe ajoute la même somme quand le déposant est un de ses employés, ou même simplement un membre de leur famille. Tel ouvrier, dont les six enfants mettent leurs petites épargnes à la caisse, voit chacun de leurs dépôts recevoir, grâce à la générosité de ses patrons, un double intérêt. C'est ainsi encore que la Compagnie a donné $2,000 pour l'achat d'un terrain où sera construit un vaste édifice appelé la «Maison des Ouvriers». Ils y auront des bureaux pour leur caisse et pour la *Fédération*, des salles de représentations, d'amusements, de lecture, une bibliothèque, etc.

A ces bienfaits la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi n'a rien perdu. Elle est une des plus florissantes en Amérique. «Nous ne croyons pas, disait dans son rapport au Congrès eucharistique international de Montréal Mgr Lapointe, qu'on puisse trouver ailleurs dans le monde entier un groupe d'ouvriers mieux éduqués, plus sobres, plus moraux, à l'esprit plus délié, aux allures plus bourgeoises et, disons le mot, plus heureux aussi que ceux de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. Ces belles et puissantes usines, qui ne datent que d'hier, ont groupé

autour d'elles des centaines de familles de huit à douze enfants dont le chef est généralement propriétaire d'une maison qui ressemble souvent bien plus à un joli *cottage* suburbain qu'à une habitation ouvrière. Au centre s'élève une vaste et imposante église en pierre qui n'a pas coûté moins de $60,000, dont le paiement s'effectue graduellement sans imposition forcée, par les contributions volontaires des ouvriers.»

Des unions ouvrières d'un type un peu différent, quoique semblables d'esprit, ont été fondées plus récemment à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, à Thetford Mines, au Lac Noir, à Robertson, et quelques autres endroits de la province. Elles ont déjà rendu de grands services aux travailleurs et paraissent être le premier noyau d'une puissante organisation nationale catholique.

Comment les prêtres qui ont établi ces unions purent-ils réussir ? Quelle fut leur méthode pour amener les ouvriers à entrer dans leurs idées ? Écoutons l'un d'entre eux : «Il ne suffit pas de parler, il n'est même pas bon de beaucoup parler. Il faut descendre à l'usine et au foyer de l'ouvrier, connaître sa misère, ses besoins et chercher à y porter remède. L'ouvrier,

comme la plupart des hommes d'ailleurs, se prend par le cœur. Le prêtre apôtre qui l'appelle par son petit nom, qui connaît tous ses enfants, qui a toujours le bon mot pour tous, qui est toujours prêt à aider, qui est *peuple* enfin à la manière du Maître, celui-là a vite fait de grouper quelques individus, et cela suffit à fonder une œuvre.»

Syndicats agricoles

Si la situation des ouvriers est généralement plus précaire que celle des cultivateurs, ceux-ci cependant ne sont pas à l'abri de toute misère.

La question agricole prend même, depuis quelques années, dans notre province une importance considérable. On déserte les campagnes pour les villes, on préfère au vieux sol natal, baigné de paix et de touchants souvenirs, les centres bruyants de la république voisine. Et c'est le sang de la race, le meilleur souvent, qui s'échappe ainsi de ses veines, affaiblissant le corps entier.

Comment enrayer ce lamentable exode ? Divers moyens ont été suggérés. Parmi les plus efficaces il faut placer les associations agricoles.

On a beaucoup parlé de l'organisation ouvrière catholique en Belgique. Et avec raison.

Car elle a rendu d'immenses services. Mais si grande qu'ait été son influence, celle de l'organisation agricole catholique l'a été davantage encore. A elle surtout la Belgique doit d'être ce qu'elle est.

Un prêtre, l'abbé Mellaerts, surnommé «le père des paysans», établit la première de ces corporations agricoles, les Boerengilden, qui se sont multipliées si rapidement, puis ont formé la puissante fédération connue sous le nom de Boerenbond.

Les principales œuvres des Boerengilden sont les achats en commun, les caisses Raiffeisen, les assurances du bétail, les laiteries coopératives. L'instruction professionnelle est donnée aux membres. Leur culture morale et religieuse n'est pas non plus négligée. Ils s'engagent, le jour de leur admission, à rester bons chrétiens, participent à certaines solennités religieuses de la paroisse, ont une réunion mensuelle à l'église et célèbrent solennellement chaque année la fête de leur patron, saint Isidore. Le curé de la paroisse est de droit membre du conseil de la corporation.

Le Boerenbond fédérait, il y a quatre ou cinq ans, 531 corporations paroissiales et comp-

tait dans ses rangs 44,522 chefs de famille.[1] Il a en vue une triple tâche: la défense des intérêts religieux, moraux et matériels des paysans, l'amélioration de la législation agraire, l'organisation corporative de l'agriculture.[2]

Non moins bienfaisants sont les syndicats agricoles créés par les curés français. Il suffira d'un ou deux exemples. Le fondateur lui-même du syndicat de Chaumont-sur-Aire, M. l'abbé Mazelin, va nous raconter ses opérations: «Il y a aujourd'hui six ans, nous étions réunis sept dans une chambre obscure pour la fondation du syndicat de Courcelles... Nous n'avions guère de confiance ni en nous-mêmes, ni en notre œuvre, ni en nos concitoyens... Si un somnambule était venu frapper à la porte close, et si, usant du privilège départi, paraît-il, aux somnambules, il nous avait annoncé l'avenir au travers de la serrure, ç'aurait été plus que de l'incrédulité, ç'aurait été de la colère en voyant qu'on se payait notre tête dans d'aussi grandes largeurs. Je suis pacifique, mais je crois que j'aurais bondi jusqu'à la porte si j'avais entendu tirer notre horoscope en ces

---

1. *Année sociale internationale*, 1912, p. 414.

2. Vermeersch, *Manuel social*, II, p. 380.

termes: «C'est bon, c'est bon, mes petits amis. «Vous êtes aujourd'hui quatre pelés et trois «tondus; dans quelques années vous serez six «cents. Votre syndicat passera de Courcelles «à Chaumont, et puis il s'étendra à vingt-cinq «kilomètres à la ronde, comme une épidémie. «Les moutons en seront aussi de votre syndicat: «il est vrai que ce sera pour être tondus. Les «bœufs en seront aussi: il est vrai que ce sera «pour être conduits à la boucherie. Et toi, mon «petit curé, qui te glorifies dans ton coin d'avoir «fondé une caisse rurale qui n'a pas un sou dans «ses tiroirs, sache que dans six ans tu auras fait «plus de 700,000 francs de recettes, que tu donne-«ras des retraites aux travailleurs, de la pharma-«cie aux malades, des instruments gratuits aux «cultivateurs, du bon vin à ceux qui auront soif «(et ils seront nombreux), en attendant que tu «donnes le paradis à tous les syndiqués!» Misérable! aurais-je dit, il ne vous est pas permis de vous moquer ainsi de quelques hommes de bonne volonté. Notre ambition est de faire un peu de bien autour de nous. Trêve de plaisanterie, et laissez-nous commencer.

«Et de fait, Messieurs, nous avons commencé ce jour-là même; nous avons rencontré parmi vous la sympathie, le besoin de l'union; nous

avons recruté des hommes ayant au cœur le dévouement, cette flamme que rien n'éteint, ni les critiques, ni les contradictions... Ce qui nous eut fait bondir comme la plus sanglante moquerie est devenu une réalité que nous côtoyons chaque jour.»[1]

Et le brave curé donne le résumé des différentes opérations du syndicat pour l'année 1903:

Engrais	23,468.80[2]
Articles d'alimentation	103,882.15
Graines de semence	10,025.15
Ventes des produits (laines et minette)	27,048.35
Divers (retraite, tombola, instruments)	9,832.40
Total	174,256.85

Mais les opérations peuvent être nombreuses et se solder par un déficit. Voici quelle était la situation du syndicat au moment de l'inventaire, 30 décembre 1903:

1° Actif	21,275.55
2° Passif	9,714.35
Excédent de l'actif sur le passif.	11,561.20
L'année précédente, cet excédent était de	8,715.55

1. *Prêtres de France*, p. 148.

2. Ces chiffres et les suivants représentent des francs.

Cette année le patrimoine du syndicat s'est donc accru de 2,845 francs et 65 centimes.

Ce capital argent, si élevé soit-il, n'est encore rien toutefois à côté du capital de vertus que le syndicat rapporte. Nous laissons la parole à un collègue de l'abbé Mazelin, l'abbé Paret: «Nos œuvres syndicales sont la mise en pratique des conseils de l'Évangile. Notre-Seigneur Jésus-Christ nous fait un devoir de nous aimer les uns les autres: *diligite invicem*, de prendre soin de notre prochain: *mandavit unicuique Deus de proximo suo*, et c'est à ce signe qu'il reconnaît ses véritables disciples. Le syndicat agricole de Beaumont a donc organisé, entre ses adhérents, la charité chrétienne sous toutes ses formes.

«Un sociétaire a-t-il besoin d'argent pour ses achats ? la *Caisse rurale* lui fait des avances aux conditions des plus faciles.

«Un accident le condamne-t-il au chômage forcé ? l'*Assurance-accident* lui alloue une indemnité quotidienne de 1 fr. 50.

«La maladie le retient-elle au foyer, au moment des grands travaux ? l'*Aide-mutuelle* lui procure gratuitement des manœuvres.

«Son voisin lui a-t-il causé uelque préjudice ? la *Commission arbitrale* règle le différend.

«Son bétail tombe-t-il malade, son étable est-elle visitée par la mortalité ? le *Manuel du Vétérinaire* et la *Boîte de Pharmacie* lui apporte conseil et remèdes, ou la *Caisse-bétail* lui paye les 80% des pertes.

«Son habitation est-elle dévorée par les flammes ? la *Caisse-incendie* lui indemnise tous les dégâts.

«Enfin la *Caisse de Secours et de Retraites* lui assure une vieillesse heureuse et respectée et lui permet de se préparer, dans un repos bien mérité, à l'éternel bonheur, récompense de ses vertus.

«C'est ainsi que les œuvres sociales du syndicat réalisent le précepte divin, résumé de tout l'Évangile : Aimez-vous les uns les autres.»[1]

L'organisation agricole n'est pas encore très avancée au Canada. Grâce cependant à l'inlassable propagande de quelques apôtres, nos cultivateurs commencent à se familiariser avec l'idée nouvelle de se grouper pour améliorer leur situation et déjà quelques-uns l'ont mise en pratique.

Des différentes associations autorisées par la loi canadienne, la coopérative agricole est

1. *Guide social 1907*, p. 15.

celle qui se rapproche le plus des syndicats de Belgique et de France dont nous venons de signaler les bienfaits. Bien comprise et bien dirigée, elle peut rendre aux cultivateurs de très grands services. Aussi est-il bon, avant de l'établir dans une paroisse, de préparer l'esprit des futurs membres. Quelques conférences ou causeries sur la coopération ne leur seront pas inutiles. Il faut qu'ils comprennent bien que, contrairement à tant de sociétés qui naissent de nos jours, la coopérative n'est pas fondée pour s'enrichir aux dépens du prochain, mais plutôt pour s'aider mutuellement.

Cette éducation commencée, — elle pourra se poursuivre et se compléter, une fois l'association établie, — qu'on n'admette comme membres que des cultivateurs honnêtes et ouverts au progrès, qu'on tâche surtout d'en trouver un qui puisse, aidé des conseils du curé, diriger la nouvelle association et lui imprimer une orientation droite. Ce devra être un cultivateur d'une certaine influence, reconnu pour son esprit progressiste.

Des débuts modestes sont toujours préférables. On ne se lancera donc pas dans toute espèce d'entreprises. Quand on n'aurait mis en marche, les premières années, que la section

des achats en commun, on aurait déjà fait d'excellente besogne.

D'autant plus qu'il reste toujours la partie éducative. Elle est d'une grande importance. Une société coopérative doit s'occuper des intérêts professionnels et moraux de ses membres. Les conférences ou causeries dont nous venons de parler ouvriront leurs esprits à des idées neuves, aux idées fécondes de la coopération. On profitera aussi de l'achat de telle machine nouvelle pour en expliquer le fonctionnement et les avantages. Un des membres fera cela lui-même, sans cérémonie, en causant simplement; un autre racontera ses expériences agricoles, commentera un article du *Journal d'Agriculture*, demandera à ceux qui sont présents ce qu'ils en pensent, etc.

L'éducation morale et religieuse revient au curé. Les occasions peuvent en déterminer les principaux enseignements. Une leçon de charité, d'aide mutuelle, le rappel des droits souverains de Dieu, l'explication d'une loi ou d'un privilège de l'Église, se présenteront spontanément avec les événements. Le tout est de ne pas laisser passer l'occasion propice.

Les Caisses populaires

Presque partout où des associations d'ouvriers et de cultivateurs ont été fondées, dans leur sein a germé une banque ou caisse populaire. Cette œuvre cependant peut fonctionner indépendamment de toute autre organisation. Plusieurs curés l'ont ainsi établie dans leurs paroisses. De toutes les institutions économiques en vogue de nos jours, elle est une des plus recommandables. Sa haute portée moralisatrice la rend, en effet, un instrument très apte à la régénération du peuple.

«L'œuvre de Raiffeisen, — le fondateur des caisses populaires en Allemagne, — écrit l'abbé Kannengieser, repose sur la charité bien entendue. Les caisses de prêt veulent non seulement empêcher le paysan de tomber entre les mains de l'usurier, elles s'efforcent en outre de cultiver en lui le sens de l'épargne, de l'habituer à régler ses dépenses sur ses recettes, etc.»[1] Raiffeisen disait lui-même: «Une caisse de prêt et d'épargne doit former en quelque sorte une famille, une confrérie où les faibles sont soutenus et portés, où l'on n'attend pas que les membres aient péri les uns après les autres, mais où l'on

---

1. *Catholiques allemands*, p. 143.

recherche ceux qui ont besoin d'être aidés, où on les assiste amicalement, où on les préserve de la ruine, où tout se fait pour le bien de chacun et le bien de toute la communauté. On y travaille pour Dieu».[1] Aussi le clergé allemand s'est-il efforcé d'établir ce genre de caisses dans toutes les paroisses. Écrits, discours, démarches personnelles, il n'a reculé, pour réussir, devant aucun moyen légitime. Très souvent le curé ou le vicaire fait partie du comité directeur ou du comité de surveillance de la caisse.

En Italie, la première banque populaire fut fondée en 1883 par un Juif de Padoue. Heureusement l'importance de cette institution frappa un prêtre, le curé de Gombarare. En 1890, il l'établissait dans sa paroisse sur des bases nettement catholiques. Son succès lui attira, dans les rangs du clergé, de nombreux imitateurs. De 1883 à 1892, le Juif Wollenborg avait fondé soixante-douze banques; en 1893, il en fonda trois seulement; les catholiques vingt-neuf; en 1894, deux; les catholiques cent cinq. Nous disons les catholiques; presque dans chaque cas il serait plus vrai de dire: le curé de la paroisse. Si en effet chaque fon-

---

1. *Id.*, op. cit. p. 143.

dation ne fut pas toujours son œuvre exclusive, du moins jamais elle n'eut lieu sans son appui, elle ne se soutint sans son dévouement.[1]

Ce rôle bienfaisant, le clergé canadien-français peut lui aussi le revendiquer. Bien qu'introduites tout récemment au Canada, les caisses populaires fonctionnent déjà en maints endroits. Si l'initiateur et l'âme du mouvement est un laïque, M. Alphonse Desjardins, de son propre aveu ses efforts n'ont réussi que grâce au concours éclairé des évêques et des prêtres.[2] Ce concours, aucun curé n'a encore regretté de l'avoir donné. A peine implantée dans leur paroisse la nouvelle institution s'est révélée éminemment bienfaisante. Basée sur des principes catholiques, administrée par des hommes sages et honnêtes, elle a relevé des individus que terrassait la misère, sauvé des familles de la ruine, assaini des milieux corrompus. Aussi pour le bonheur de notre race, pour sa prospérité matérielle et son progrès moral, faut-il souhaiter que dans chaque paroisse de notre province, à côté de l'église et de l'école, s'appuyant sur elles et continuant leur œuvre, s'élève l'humble petite banque où loin des

1. *Civilta Cattolica*, vol. XII, p. 671.

2. *Mouvement social*, nov. 1910, p. 485.

aubergistes et des usuriers, l'homme du peuple puisse venir déposer les modestes économies qui seront son salut aux jours de malheur ou emprunter la somme dont il a besoin, soit pour se tirer d'un mauvais pas, soit pour profiter d'une bonne entreprise.

Bulletin paroissial

Ces différentes organisations — cercles de jeunes gens, associations ouvrières, syndicats agricoles, caisses populaires — peuvent vivre seules. Elles seront plus vigoureuses et plus fructueuses si un lien les unit, si un organe les fait connaître, les loue, les stimule. C'est l'une des tâches du *Bulletin paroissial*. De cette nouvelle œuvre nous pourrions dire tous les éloges que mérite le bon journal, reproduire les pages du cardinal Bégin sur la presse catholique, répéter les paroles de Pie X aux journalistes belges. Et cependant nous n'aurions fait sa louange qu'à demi.

Comme le journal, le *Bulletin paroissial* pénêtre dans tous les foyers et y façonne les âmes, mais contrairement à lui, il n'est pas une simple feuille de papier, trop souvent anonyme, presque toujours étrangère, sans lien intime avec ceux qui la lisent. C'est une voix de la

famille qui se fait entendre, voix du pasteur, voix d'un père. Et les choses qu'elle dit ne sont pas des faits divers cueillis au hasard de la route, ou encore des raisonnements que l'on sent souvent écrits pour d'autres que soi, pour son voisin, son adversaire même. Non, le *Bulletin paroissial* c'est l'organe de chaque paroissien, c'est à chacun d'eux qu'il s'adresse, c'est de chacun d'eux qu'il parle en racontant la vie de la paroisse, c'est pour chacun d'eux qu'il enseigne, catéchise, réfute les objections entendues dans la rue.

Il existe à l'heure actuelle au Canada, environ deux cent vingt-cinq bulletins paroissiaux de langue française. Deux cent douze d'entre eux ont une partie commune et une partie spéciale. La partie commune est rédigée par un Père jésuite de l'Immaculée-Conception. Comme elle contient des articles de doctrine et s'adresse à des hommes vivant tous dans un même milieu, cette rédaction unique ne nuit en rien au caractère familial du bulletin. Elle a par ailleurs le grand avantage de diminuer le travail des différents rédacteurs et de réduire considérablement les frais d'impression. La partie spéciale se borne presque rigoureusement à la chronique locale. Chaque curé y insère

ses recommandations et ses avis. Ce système est excellent. Un plus grand nombre de paroisses devraient en profiter, d'autant plus qu'une bonne organisation matérielle permet de fournir gratuitement le bulletin aux paroissiens sans qu'il en coûte plus cher au curé. Des annonces et des soirées récréatives dont se charge la société de publicité du *Bulletin* couvrent elles-même les frais.

Dès 1909, Mgr Bruchési s'écriait au premier congrès des Ligues du Sacré-Cœur: «Il faudrait lancer dans toutes les paroisses, si possible, le *Bulletin paroissial*... Oui, qu'il s'introduise dans tous les foyers, ce bulletin béni: il intéresse aux nouvelles locales, fait aimer la paroisse et unit tous les cœurs; il est attrayant et sans faire de sermon, il sait semer partout les bonnes idées.»

D'autres œuvres évidemment sollicitent encore le zèle du clergé. Elles sont plus spéciales à telle ou telle situation. Nous croyons avoir indiqué ici quelques-uns des principaux points vers lesquels le prêtre doit diriger son activité sociale. Maints exemples ont démontré la possibilité et les fruits de cet apostolat. A chacun de s'y livrer avec ardeur, pour le bien des âmes et la plus grande gloire de Dieu.

APPENDICE I

PROGRAMME D'ÉTUDE

Nous donnons ici un programme de cours de sociologie que M. Garriguet a soumis au congrès de l'Alliance des Grands Séminaires et qu'il a bien voulu nous permettre de reproduire. Nos lecteurs lui en seront certainement reconnaissants.[1]

1. Notions préliminaires

I. *Théologie sociale.* — Sa notion. — Son objet. — Son utilité. — Ses rapports avec l'éthique et la théologie morale. — Ses sources: Évangile, enseignements des conciles, écrits des Pères, encycliques des papes, livres des théologiens, pratiques de l'Église, droit naturel, etc.

II. *Société.* — Sa nature. — Sa fin. — Sa nécessité pour l'homme. — Ses éléments constitutifs. — Ses devoirs et ses droits à l'égard de ceux qui la composent. — Devoirs des membres entre eux. — Multiples espèces de société. — Formes diverses de société civile dans le cours des siècles. — Autorité et hiérarchie dans la société. Inégalités fatales. — Classes sociales: appui qu'elles se doivent; leur antagonisme d'intérêts. — Justice sociale.

III. *Famille.* — Sa constitution et son rôle social. — Sa base: l'unité, l'indissolubilité, la sainteté du mariage. —

1. On trouvera dans le *Recrutement Sacerdotal*, mai 1913, le programme des cours de sociologie que le P. Desbuquois a professés au Grand Séminaire de Reims, de 1907 à 1912.

Droits et obligations: du père, de la mère, des enfants. — L'éducation religieuse, morale, civique, professionnelle et sociale. — Le divorce; la dépopulation; l'alcoolisme; la criminalité juvénile; les autres dissolvants de la famille, surtout de la famille ouvrière: leurs causes et leurs effets. — Situation actuelle de la famille ouvrière; moyens d'amélioration. — Préservation morale et préparation ménagère de la femme ouvrière. — Les divers types familiaux d'après la classification de Le Play. — Le bien de famille; le *homestead*.

IV. *Question sociale.* — En quoi elle consiste. — Importance qu'elle a prise de nos jours. — Existence d'une crise sociale. — Son acuité, sa gravité, ses effets. — Causes qui l'ont produite: causes d'ordre religieux, causes d'ordre politique, causes d'ordre économique. — Remèdes proposés par les diverses écoles. — Question sociale et questions sociales.

2. L'Église et la question sociale

I. *Valeur sociale de l'Évangile.* — Thèses extrêmes. — Ce qu'on peut demander à l'Évangile en fait d'enseignements sociaux, ce qu'il ne faut pas y chercher. — Énorme influence sociale qu'il a exercée dans le monde: en perfectionnant l'individu; en restaurant la famille; en affirmant les droits imprescriptibles et la haute dignité de la personnalité humaine; en apportant à la terre un esprit d'union, de charité, de support, de fraternité, de justice et d'équité jusqu'alors inconnu. — L'Évangile et les légitimes aspirations des travailleurs. — L'Évangile et les principes démocratiques. — L'Évangile et l'usage des biens de ce monde. — L'Évangile et le paupérisme. — Le communisme de la toute primitive Église.

II. *Action sociale de l'Église.* — Aux premiers siècles: sa sollicitude pour les pauvres et son organisation de la charité; sa lutte contre l'inhumanité païenne; ses efforts pour la moralisation des peuples: enseignements et généreuses invectives de ses docteurs: Ambroise, Augustin, Basile, Chrysostome, Grégoire de Nysse, etc. — Dans les siècles suivants: son rôle considérable dans la plupart des événements sociaux: adou-

cissement et suppression de l'esclavage, civilisation des barbares, affranchissement des communes, organisation corporative, trève de Dieu, chevalerie, ses fondations hospitalières; ses œuvres de préservation et de relèvement; ses créations d'enseignements; ses services à la science et aux arts. — Grande et heureuse influence exercée au moyen âge par les ordres mendiants, surtout par l'ordre de saint François. — Science économique et doctrines sociales des grands scolastiques: S. Thomas, S. Bonaventure, Henri de Gand, Nicole Oresme, Henti de Langestein, etc. — Utilité d'étudier ces maîtres à ce point de vue trop négligé. — Leurs théories: sur la propriété; sur la valeur et les échanges; sur le travail et l'organisation industrielle; sur le capital, son rôle et sa mise en valeur; sur l'usure. — Retour, de nos jours, à des traditions un peu délaissées depuis la fin du moyen âge. Œuvre de Léon XIII et de Pie X.

III. *Clergé et études sociales.* — Motifs pour le clergé de s'initier aux sciences sociales: Par là, il se met en état de mieux s'acquitter de certains devoirs de sa charge; il apporte à la solution du problème des lumières et un appoint moral souverainement utiles; il honore son ministère; il conquiert les sympathies de la classe laborieuse; il revient aux vraies traditions de l'Église. — Nécessité de n'étudier ces questions qu'avec prudence et en ne prenant pour guides que des maîtres absolument sûrs. — Excès possibles et regrettables. — Droit incontestable du clergé de s'occuper des questions sociales.

3. Écoles sociales

I. *École libérale.* — Son histoire: les Physiocrates; l'école anglaise, Smith, Ricardo, Cobden et la fameuse *Ligue de Manchester;* l'école française orthodoxe et ses principaux représentants; l'école française dissidente; déclin du libéralisme économique. — Théories de l'école libérale: sur l'existence, les causes et les remèdes de la crise sociale actuelle; sur la liberté et son rôle en économie politique; sur l'État et son droit d'intervention; sur le contrat de travail, le juste salaire et les coalitions ouvrières.

II. *École socialiste.* — Notion du socialisme. — But qu'il poursuit. — Socialisme révolutionnaire et socialisme réformiste. — Les précurseurs du socialisme. — Le mouvement socialiste du XIXe siècle. — Œuvre et influence de Karl Marx. — Fractionnement de l'école socialiste: les corporatistes, les socialistes d'État, les socialistes agraires, les collectivistes, les anarchistes, les syndicalistes. — Principaux points de la doctrine de chacune de ces fractions, dans l'ordre économique, l'ordre politique, l'ordre social, l'ordre domestique, l'ordre religieux. — Évolution actuelle du socialisme, surtout en France. Action de la Confédération générale du Travail. Tactique nouvelle. Organisation de classe. Moyens de lutte: grèves particulières et grève générale. Théoriciens et meneurs du syndicalisme. Originalité et puissance du mouvement syndicaliste. — Les utopies et les violences socialistes.

III. *École catholique.* — Le mouvement social catholique. — Ses précurseurs: Lamenais, Buchez, Huet, Le Play. — Son initiateur: Ketteler. Histoire de ce mouvement jusqu'à l'encyclique *Rerum Novarum:* en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse. — Union de Fribourg. Œuvre des Cercles catholiques. Thèses de Haid, 1882. — Encyclique *Rerum Novarum:* sa préparation, sa publication en mai 1891, son retentissement, son plan, ses principales thèses. — Le mouvement social chrétien, depuis l'encyclique, sur le terrain de la doctrine et sur celui des faits. — Les causes et les remèdes de la crise actuelle d'après l'école catholique. — Parallèle entre les théories de cette école et celles des diverses autres écoles sociales. — Fractions de l'école sociale catholique: école d'Angers, école de Liège, démocrates chrétiens. — École de la Paix sociale: Le Play, son œuvre, sa méthode, ses doctrines. L'abbé Henri de Tourville et sa réforme. — École chrétienne protestante.

4. Propriété

I. *Notions générales.* — Définition de la propriété et du droit de propriété. — Différentes espèces de propriété. —

Régimes divers par lesquels a passé la propriété foncière — Le régime actuel doit-il nécessairement être considéré comme définitif ? — Manières d'acquérir la propriété. Réfutation de la théorie du travail, seule cause efficiente de la propriété. — Caractères fondamentaux du droit de propriété privée: exclusivité, perpétuité, transmissibilité.

II. *Légitimité de la propriété privée.* — Objections tirées de l'histoire de l'économie politique, du droit naturel. Leur réfutation. Réfutation spéciale des arguments d'Henri George contre la propriété privée du sol et de ceux de Karl Marx contre la propriété du capital. — Arguments positifs en faveur du droit de propriété privée. — Origine du droit de propriété privée: théorie du contrat, théorie de la loi, théorie du droit naturel. Démonstration de cette dernière. — Inconvénients de la trop grande concentration de la propriété.

III. *Étendue du droit de la propriété privée.* — Énumération des opinions. — Réfutation de la théorie de la propriété, simple fonction sociale, et de la théorie classique du droit de propriété privée, absolu et illimité. — Démonstration de la théorie chrétienne du droit de propriété strict, mais limité.

IV. *Devoirs et charges attachés à la propriété privée.* — Devoirs de justice. — Devoirs de charité. — Devoirs d'équité naturelle. — Devoirs de convenance sociale.

5. *Travail*

I. *Notions générales.* — Définition du travail. — Destination providentielle du travail. — Obligation pour tous de travailler. — Dignité du travail. — Espèces diverses de travail. — Énumération des différents régimes historiques de travail. — L'Église et le travail.

II. *Contrat de travail.* — Son existence. — Sa nature. — Son objet. — Conditions requises pour sa validité. — Intervention de l'État dans les contrats de travail. — Le contrat collectif: ses avantages, ses inconvénients, ses premiers résultats.

III. *Rétribution du travail ou salaire.* — Le salariat: sa notion, son histoire, ses services, ses abus, objections qu'il soulève, son avenir. — Le salaire: sa définition et ses espèces. — Le juste salaire. — Base d'appréciation de la valeur du travail et de la quotité de salaire dû à l'ouvrier: théorie des besoins du salarié, théorie du temps consacré au travail et de la peine prise, théorie de la valeur du service rendu. — Exposition et critique de la théorie du salaire familial. — Ce que doit être le salaire pour répondre aux vues de la nature. — Les salaires actuels et les besoins de l'ouvrier. — Moyens de suppléer partiellement à l'insuffisance des salaires. — Obligations de justice des patrons à l'égard de leurs ouvriers. — Obligations autres que celles de justice. — Exposer et réfuter les théories de l'école libérale sur le juste salaire. — Expliquer et discuter le principe marxiste: *aux travailleurs l'intégralité du produit de son travail.*

IV. *Travail des femmes et des enfants.* — La femme et le travail: avant le christianisme, depuis le christianisme, dans les temps modernes. — Travail à l'usine: ses inconvénients pour l'ouvrière, pour la famille, pour la société. — Nécessité de ramener la femme au foyer et de travailler à la reconstitution de la famille ouvrière. — Avantages et inconvénients du travail industriel féminin à domicile. — Insuffisance notoire des salaires féminins. Tableau lamentable de ce qu'on gagne dans la plupart des métiers. — Causes et conséquences de cette infériorité. — Moyens d'y porter remède. — Fausses théories de l'école féministe, surtout de l'école féministe avancée. — Théories de l'école catholique sur le rôle et la mission de la femme. Ses desiderata. — Ce que demande la justice en fait de rémunération du travail féminin. — Concurrence créée par le travail féminin.

Travail des enfants à l'usine. — Nombreux et graves inconvénients. — Lois qui le réglementent. — Indications des principales de ces lois, pour la France.

V. *Cessations collectives du travail* ou *grèves.* — Notions de coalition et de grève. — Causes et effets ordinaires des grèves. — Droit de grève. — Conditions requises pour que la grève

soit légitime. — Droit de grève et liberté du travail. — Intervention des pouvoirs publics dans les grèves. — La grève générale; son rôle dans la pensée du syndicalisme. — Remèdes préconisés contre les grèves; l'arbitrage; les conseils d'atelier.

VI. *Droit d'association des travailleurs.* — Existence de ce droit. — Sa nature: il vient de Dieu; il est inadmissible, il n'a d'autres limites que le respect des biens d'autrui. — Avantages et nécessité de l'association corporative. — Cette association: dans le passé, dans le présent. — Abus et services. — L'école sociale catholique et l'association ouvrière. — Le mouvement syndicaliste contemporain: son origine, ses progrès, son but, ses moyens d'action, ses armes contre le patronat et l'État. La Confédération générale du Travail: son organisation, son rôle, son œuvre. — Le *Trade Unionisme* ses tendances et ses résultats. — Intervention des associations ouvrières dans le contrat de travail.

VII. *Le travail de direction.* — En quoi il consiste. — Son importance. — Rôle qu'il joue et services qu'il rend dans la production. — Son droit à une rémunération proportionnée aux services. — Patron et patronat. — Opinion des socialistes, des libéraux et des catholiques sociaux sur le rôle et la valeur économique du patronat; sur sa nécessité et sa pérennité. — Profit du patron. — Ce qu'il rémunère. — Limites qu'il ne doit pas dépasser. — Sa légitimité quand il est modéré. — Exposition et réfutation de la thèse marxiste.

VIII. *Législation ouvrière.* — Le droit d'intervention de l'État et les diverses écoles sociales. — Nécessité d'une législation ouvrière. — Ce qui déjà a été fait dans les divers pays et particulièrement en France au point de vue: de la protection de la femme et de l'enfant; de l'hygiène et de la sécurité; des accidents; de la limitation des heures de travail et du repos hebdomadaire; de la fixation et de la protection des salaires, des retraites ouvrières et paysannes, etc., etc. — Législations internationales du travail. — Inspection du travail et délégations ouvrières. — Assistance des travailleurs par l'État: inconvénients et avantages, abus. — A qui incombe d'abord

le devoir de l'assistance? Droit de l'État de mettre sur les riches des impôts d'assistance. Devoir de l'État de favoriser l'assistance privée au lieu de l'absorber. — Supériorité de la charité privée sur la bienfaisance officielle.

6. Capital

I. *Notions préliminaires.* — Ce qu'on entend: par capital, par capitaliste, par capitalisme. — Espèces diverses de capitaux. — Formes sous lesquelles le capital coopère à la production. — Mesure dans laquelle il y coopère.

II. *Productivité du capital.* — Nature spéciale de la productivité du capital. — Existence de cette productivité. — Arguments apportés par les marxistes contre la productivité du capital. Leur réfutation. — Manière dont un capitaliste peut faire servir ses capitaux à la production.

III. *Rémunération du capital.* — Rémunération du capital-action: exposition et réfutation des doctrines marxistes; légitimité d'un intérêt; mesure de cet intérêt. — Ce que rémunère l'intérêt du capital-action: risques, privation, services, vertu productive. — Rémunération du capital-obligation ou intérêt du simple prêt; légitimité et quotité de la perception d'intérêt dans un prêt d'argent. — La productivité du capital, fondement de la légitimité de l'intérêt. — L'usure aux temps actuels: son existence, ses formes, ses effets, ses remèdes. — Conduite de l'Église par rapport au prêt à intérêt: aux temps apostoliques, au moyen âge, du moyen âge à la Révolution française, de la Révolution à nos jours. Conciliations de prohibitions anciennes avec la tolérance actuelle de l'Église.

IV. *Coalitions de capitaux.* — Les cartels: leur nature, leurs avantages, leurs dangers, leur situation légale. — Les trusts: ce qu'ils sont, leur différence avec les cartels, leurs effets économiques et sociaux, leur impopularité, besoin de mesures législatives. — Les amalgamations ou fusions industrielles anglaises. — Les *corners* et les *rings*. — La spéculation et l'agiotage.

V. *Relations entre le capital et le travail.* — Union désirable et possible entre le capital et le travail, ses conditions. — Rapports de dépendance pouvant exister entre le capital et le travail: capital salariant le travail, capital salarié par le travail, capital ni salarié ni salariant. — Ce que devraient être ces rapports d'après les vues de la nature. — Abus du capital et moyens d'y obvier.

Les Œuvres sociales

I. *Le prêtre et les œuvres sociales.* — Ce qu'on entend par œuvres sociales. Leurs nombreuses variétés. — Leurs rapports avec les œuvres religieuses et les œuvres morales. — Utilité pour le prêtre de s'instruire et de s'occuper des œuvres ouvrières. — Avantages qu'il peut en tirer pour son ministère et services qu'elles le mettent en état de rendre. — Mieux que personne il peut être l'instigateur et la cheville ouvrière de plusieurs d'entre elles. — Doivent-elles avoir un caractère nécessairement confessionnel ? — Instruction de Pie X: ce qui est conseillé, ce qui est toléré, ce qui est défendu aux prêtres en matière d'œuvres sociales.

II. *Œuvres d'instruction et d'éducation.* — Crèches. — Asiles. — Écoles maternelles. — Écoles primaires secondaires, supérieures, professionnelles, libres. — Écoles ménagères. — Cercles d'études. — Instituts populaires. — Conférences, même au village. — Offices sociaux pour renseignements. — Salles de lecture. — Bibliothèques populaires. — Précieux services qu'un prêtre initié aux questions agricoles peut rendre dans un milieu rural: sympathies et influence qu'il s'assure. — L'enseignement agricole.

III. *Œuvres de protection et de préservation.* — Ouvroirs. — Orphelinats. — Patronages. — Cercles. Sociétés de tir et de gymnastique; orphéons et fanfares. — La Protection catholique internationale de la jeune fille. — Maisons de famille. — Protection de la jeune fille ouvrière: sa protection morale; sa protection au point de vue excès de travail et insuffisance de salaire. Ligue sociale des acheteurs. — Ligue contre la

licence des rues. — La bonne presse. — Protection de l'ouvrier contre les tentations du cabaret et les dangers de l'alcoolisme.

Organisation d'atelier dans les ouvroirs et orphelinats. — Prescriptions légales. — Inconvénients, par la concurrence qu'il crée, du travail à prix réduit. — Nécessité de se préoccuper de former un pécule aux enfants et de leur faire apprendre un métier qui leur premette de gagner leur vie.

IV. *Œuvres d'assistance.* — Assistance par le travail. — Assistance par la charité: Conférences de Saint-Vincent de Paul; asiles pour les vieillards et les infirmes; hôpitaux; dispensaires; secrétariats du peuple; bureaux de placement; jardins ouvriers; ligues du coin de terre et du foyer; habitations à bon marché.

V. *Œuvres de prévoyance.* — Assurances individuelles contre le chômage, la maladie, la vieillesse. — Assurances agricoles contre la grêle, la mortalité du bétail, l'incendie, les diverses responsabilités du cultivateur. — Assurances industrielles contre les accidents de travail. — Assurances à une compagnie et assurances mutuelles. — Avantages accordés par l'État à ces dernières. — Divers types de mutuelle-bétail; manière d'en organiser une; placement des fonds et réassurances. — Retraites ouvrières et paysannes.

VI. *Œuvres de coopération.* — Syndicats agricoles et syndicats industriels: leur recrutement, leur constitution, leur administration, leurs espèces, leur capacité juridique, leurs avantages et leur but. — Coopératives de production. — Coopératives de consommation. — Coopératives de crédit: caisses Raiffeisen-Durand; leur fondation, leur mécanisme, leurs prêts, leurs garanties, les remboursements, le taux d'intérêt.

VII. *Œuvres de mutualité.* — Sociétés mutuelles libres. — Sociétés approuvées. — Sociétés reconnues d'utilité publique. Union de sociétés et Conseil supérieur. — Loi constitutive du 1er avril 1898. — Organisation d'une société mutuelle; forme à lui donner, précautions à prendre, avantages à lui

assurer. — Mutualité scolaire. — Mutuelles de dotation et de prévoyance. — Mutuelle-maladie et mutuelle-décès. — Mutualité maternelle. — Mutuelle-retraites: au moyen du livret individuel; par la constitution d'un fonds commun inaliénable; par la combinaison de ces deux systèmes; par des allocations annuelles renouvelables, prises sur les fonds disponibles. Organisation pratique.

APPENDICE II

BIBLIOTHÈQUE SOCIALE

Nous avons cru rendre service à quelques membres du clergé en dressant une liste de livres qui pourraient leur être utiles pour leurs études et leur action sociale.

Elle est divisée en deux parties: la doctrine et les œuvres, bien que certains ouvrages où la pratique accompagne la théorie appartiennent aussi bien à l'une qu'à l'autre.

La première partie contient les sources de la doctrine sociale catholique, — l'Évangile, considéré au point de vue social et les enseignements des papes, — un exposé de cette doctrine dans ses grandes lignes d'abord, puis sur certains points particuliers, enfin quelques guides d'études.

La seconde indique des livres étrangers, puis des livres canadiens. Nous les avons classés autant que possible d'après les œuvres que nous avions étudiées dans notre dernier chapitre: cercles d'études, syndicats ouvriers et agricoles, caisses populaires.

Avons-nous besoin d'ajouter que cette liste est loin d'être complète ? Elle veut simplement poser quelques jalons qui permettront au prêtre de se guider dans une voie peut-être nouvelle pour lui.

I

LIVRES DE DOCTRINE

GARRIGUET. — *La Valeur sociale de l'Évangile*, Paris, Bloud, 3 fr. 50.

GUILLAUME. — *L'Évangile étudié au point de vue social*, Paris, Beauchesne, 3 fr. 50.

LUGAN. — *L'Enseignement social de Jésus*, Paris, Bloud, 3 fr.

LÉON XIII. — *Encyclique Rerum Novarum*, Montréal, École Sociale Populaire, No 15, 10 sous.

CERCEAU. — *Catéchisme de Léon XIII*, vol. I, Paris, Vitte, 7 fr. 50.

PIE X. — *Motu proprio sur l'Action populaire chrétienne*, Paris, Gabalda, 0 fr. 50.

ANTOINE[1]. — *Cours d'Économie sociale*, Paris, Alcan, 9 fr.

GARRIGUET. — *Question sociale et Écoles sociales*. Paris, Bloud, 1 fr. 20.

WINTERER. — *Le Socialisme contemporain*, Paris, Gabalda, 3 fr. 50.

MOULARD. — *Le Socialisme*, Paris, Vitte, 0 fr. 75.

SCHWALM. — *La Famille ouvrière*, Paris, Bloud, 4 fr.

CETTY. — *La Famille ouvrière*, Paris, Bloud, 0 fr. 60.

GARRIGUET. — *Le Régime du travail*, Paris, Bloud, 3 fr. 50.

DUTHOIT. — *Vers l'Organisation professionnelle*, Reims, Action Populaire,[2] 5 fr.

JEAN. — *Le Syndicalisme*, Reims, Action Populaire, 1 fr.

RUTTEN. — *Petit Manuel d'études sociales*, Gand, Het-Volk, 16, rue du Lac, 2 fr.

LASSALLE. — *Vie sociale, vie économique.* (Programme d'études pour groupes urbains), Lyon, Chronique sociale, 16, rue du Plat, 1 fr. 25.

---

1. Il existe aussi d'autres excellents manuels comme ceux de Dehon, Poey, Beliot, Legrand, Schryjvers.

2. Les livres et brochures de l'*Action Populaire* dont la publication a été interrompue depuis la guerre sont en dépôt à Paris, chez Gabalda. On peut aussi se procurer la plupart d'entre eux à l'*École Sociale Populaire*, 1075 est, rue Rachel, Montréal.

MORO, LASSALLE ET TERREL. — *Programme d'études pour groupes ruraux*, Lyon, Chronique sociale, 1 fr. 50.

SIFFLET. — *Guide des groupes d'études*, Paris, Beauchesne, 2 fr.

— *Vocabulaire économique et social*, Reims, Action Populaire, 2 fr.

— *Guides sociaux*, Reims, Action Populaire, 3 fr. Il a paru un volume chaque année, de 1904 à 1914.

II

LIVRES D'ŒUVRES

GIBIER. — *Les Devoirs de l'heure présente: justice et charité*, Lethielleux, 3 fr. 50.

LEROY. — *Le Clergé et les œuvres sociales*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

— *Prêtres de France*, Paris, Gabalda, 2 fr. 50.

TUSTES. — *L'Initiation des séminaristes aux œuvres sociales*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

MILLOT. — *Que faut-il faire pour le peuple?*

— *Manuel social pratique*, Reims, Action Populaire.

LELEU. — *Les Cercles d'étude*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

BEAUPIN. — *L'Éducation sociale et les cercles d'étude*, Paris, Bloud, 3 fr.

DOAL. — *Secrétariat du peuple*, Paris, Bonne Presse, 0 fr. 20.

BETTENCOURT. — *Les Secrétariats d'œuvres sociales*, Paris, Gabalda 1 fr. 50.

PIOLET. — *Les Jardins ouvriers*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

RIVIÈRE. — *La Terre et l'atelier: jardins ouvriers*, Paris, Gabalda, 2 fr.

CETTY. — *Œuvres sociales et ouvrières en Allemagne*, Paris, Bloud, 0 fr. 60.

DE BOISSIEU. — *Le Mouvement des syndicats ouvriers chrétiens en Belgique*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

DE VEYRIÈRES. — *Ligue populaire des catholiques de Hollande*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

COLLIN. — *Les Foyers nouveaux. Société coopérative d'habitation à bon marché*, Paris, Bloud.

MAZELIN. — *Un curé et ses œuvres rurales*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

DE MARCILLAC. — *Les Syndicats agricoles*, Paris, Gabalda.

TURMANN. — *Les Associations agricoles en Belgique*, Paris, Gabalda.

JEAN-PIERRE. — *Petits métiers ruraux*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

— *Paysans de France*, Reims, Action Populaire, 2 fr. 50.

DURAND. — *La Caisse rurale*, chez l'auteur, Lyon, 97, avenue de Saxe, 1 fr.

CETTY. — *Une Caisse ouvrière*, Reims, Action Populaire, 0 fr. 25.

OUVRAGES CANADIENS

SAINT-PIERRE. — *Questions et œuvres sociales de chez nous*, Montréal, École Sociale Populaire, 1075, rue Rachel, 75 sous.

ARCHAMBAULT. — *La Question sociale et nos devoirs de catholiques*, Montréal, École Sociale Populaire, 40 sous.

BELLAVANCE. — *Pour préparer l'avenir*, Montréal, Imprimerie du Messager, 40 sous.

LEFRANC. — *Catéchisme des caisses populaires*, Québec, Bureaux de la Vérité, 10 sous.

SAINT-PIERRE[1]. — *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec.*

GAUTHIER. — *Le Foyer et ses œuvres.*

GÉRIN-LAJOIE. — *La Fédération Saint-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles.*

---

1. Cette brochure et celles qui suivent appartiennent à la collection de l'*École Sociale Populaire*. Elles se vendent 10 sous l'exemplaire.

DESJARDINS. — *La Caisse populaire*, I, II.
GOUÏN. — *Le Logement de la famille ouvrière*, I, II.
BEAUVAIS. — *L'Église et les associations ouvrières.*
VALENTIN-BRETON. — *Les Œuvres nécessaires.*
TRUDEAU. — *Les Syndicats socialistes et neutres.*
HÉBERT. — *L'Église et l'organisation ouvrière.*
BELLAVANCE. — *La Formation d'apôtres sociaux par l'A. C. J. C.*
RUTTEN. — *Leçons pratiques d'action sociale catholique.*
DUGRÉ. — *La Désertion des campagnes.*
VANIER. — *Le Comptoir coopératif.*
GAUVREAU. — *La Goutte de lait.*
MARTINEAU. — *Projet de colonisation.*
DUGRÉ. — *Vers les Terres neuves.*
BAUDOUIN. — *Hygiène du logement.*

Nota. — Il serait bon d'ajouter à cette liste:

1° Les compte rendus des différents congrès de l'A. C. J. C., (s'adresser au secrétariat général, édifice Versailles, Montréal) et de celui d'action sociale tenu aux Trois-Rivières, (Le Bien Public, les Trois-Rivières).

2° Certaines publications du gouvernement, en particulier la *Gazette du Travail.*

TABLE DES MATIÈRES

6

IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTRÉAL

